

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

250 rue Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Exercice 2022 (v07)



Travaux de forages dirigés avec GRDF pour passer les réseaux d'eau, d'assainissement et de gaz sous l'Ouzom à Igon.
(Les réseaux passaient en encorbellement sur le pont qui été endommagé par les crues de décembre 2021)

En application des articles **L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de **l'article L. 131-9 du code de l'environnement**

ANNEE 2022

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et d'assainissement des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site seapan.fr

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de l'exercice suivant.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant à la Communauté de Commune est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de Commune du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I / GENERALITES	5
------------------------------	----------

II / PRESENTATION DU SERVICE	7
---	----------

1 - Organisation	7
2 - Fonctionnement	7
3 - Bilan des activités 2022	8
3.1 Avis sur documents d'urbanisme	8
3.2 Contrôles en assainissement collectif	8
3.3 Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)	9
3.4 Travaux sur les réseaux d'assainissement	9

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME	12
---	-----------

1 - Linéaire des réseaux	12
2 - Ouvrages d'épuration	14
2.1 Volumes de référence en entrée des stations d'épuration	14
2.2 Charges de référence en entrée des stations d'épuration	15
2.3 Obligations de résultat par temps sec	15
3 - Autres ouvrages	15
3.1 Postes de relevage	15
3.2 Déversoirs d'orage	16
3.3 Nombre d'abonnés et volumes	16
3.4 Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC	19
3.5 Déversement des eaux usées non domestiques	19

IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE	20
--	-----------

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2022	20
1.1 Charges en entrée de station d'épuration	20
1.2 Rendements épuratoires	22
1.3 Les sous-produits d'épuration	24
1.4 Consommation énergétique	26
1.5 Prime à la performance épuratoire	29
1.6 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationale issues de la directive ERU	30
1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	30
2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	30
3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel	30
4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	30
5 - Taux de débordement chez les usagers	31
6 - Taux de réclamation	31
7 - Taux de renouvellement des réseaux	31
8 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions sur branchements	31
8.1 Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU	31
8.2 Évolution par rapport à l'exercice précédent	31
8.3 Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis	32
8.4 Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice	33
8.5 Répartition par commune des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie	35
8.6 Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :	37
8.7 Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU	38
8.8 Estimation du temps passé sur une semaine par les deux agents de l'unité Bureau d'études	39
9 - Taux de renouvellement du réseau en 2022	39

10 - Linéaire réhabilité.....	39
11 - Grands Projets /Marchés de travaux EU	41
12 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU	41

V / INDICATEURS FINANCIERS	42
---	-----------

1 - Prix du service	42
2 - Recettes d'exploitation	42
3 - Budget du Service assainissement 2022.....	42
3.1 Montant des amortissements réalisés par la collectivité	43
3.2 Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes	43
4 - Autres Tarifs	44
4.1 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	44
4.2 Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques	44

VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	46
--	-----------

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement.....	46
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs	46
2.1 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES	46
2.2 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON.....	46
2.3 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE	46
2.4 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS	47
2.5 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT	47
2.6 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT	47
2.7 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX.....	47
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement	48

VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2023	49
--	-----------

1 - Travaux et contrôles	49
2 - Études et prospectives	49
3 - Fonctionnement du service	49

ANNEXES	50
----------------------	-----------

1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	51
2 - Annexe 2 : Détail des interventions effectuées sur le réseau	52
3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux	54
4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement	55
5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	56
6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques.....	57
7 - Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEP	59
8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance	63
9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés.....	65
10 - Annexe 10 : Facture	67
11 - Annexe 11 : Notice info-redevance Agence de l'Eau Adour	69

Glossaire

STEP STation d'EPuration

1 EH Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.

DBO₅ Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.

DCO Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

MES Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.

NGL Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).

NTK Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.

Siccité Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



*Travaux d'extension de la station d'épuration de la commune d'Asson de 1000 à 2000 équivalents-habitants
(à gauche : nouveaux bassin d'aération et clarificateur / à droite : local technique et vue sur les lits de
roseaux pour les boues)*

I / GENERALITES

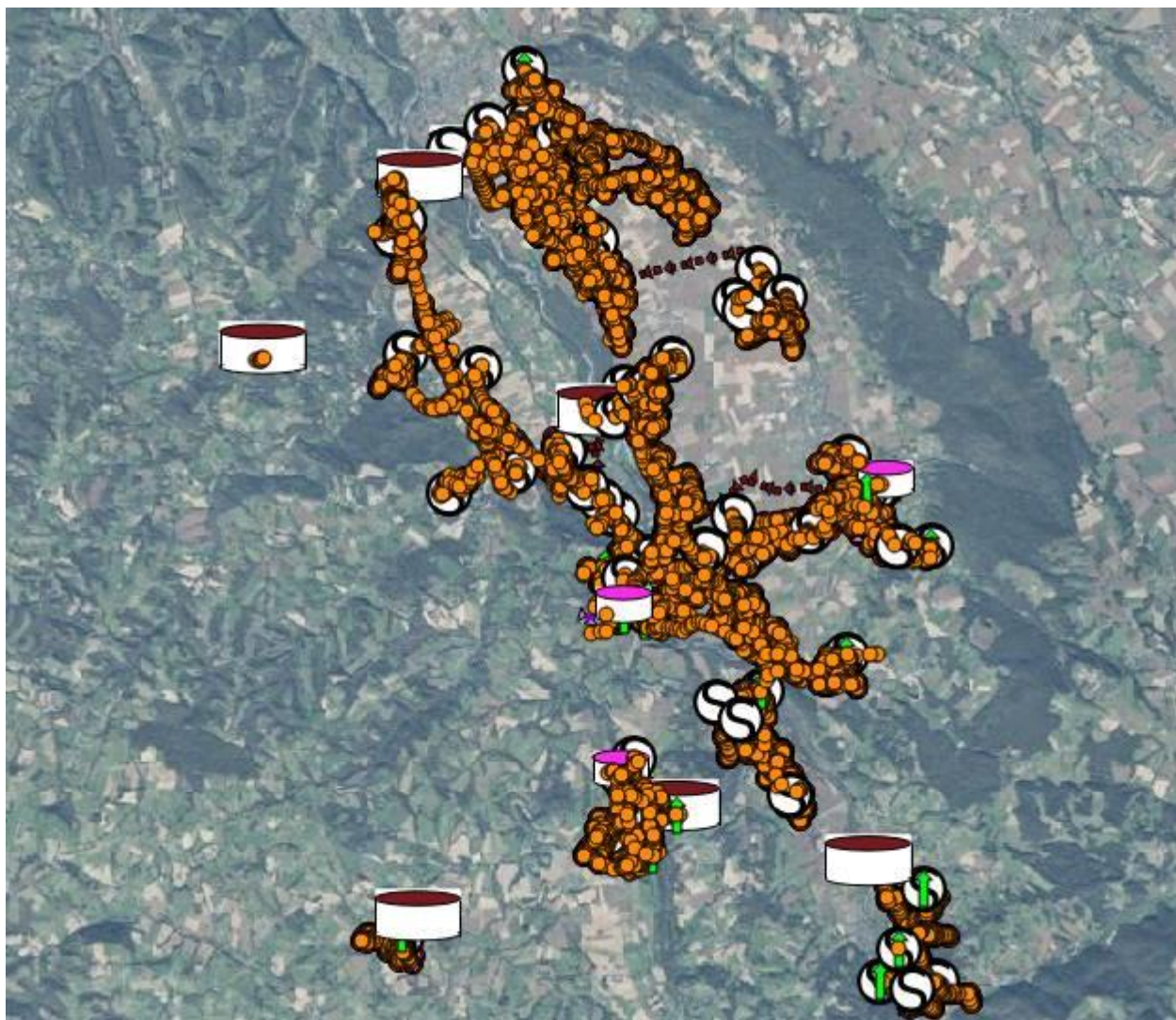
Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1^{er} Janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

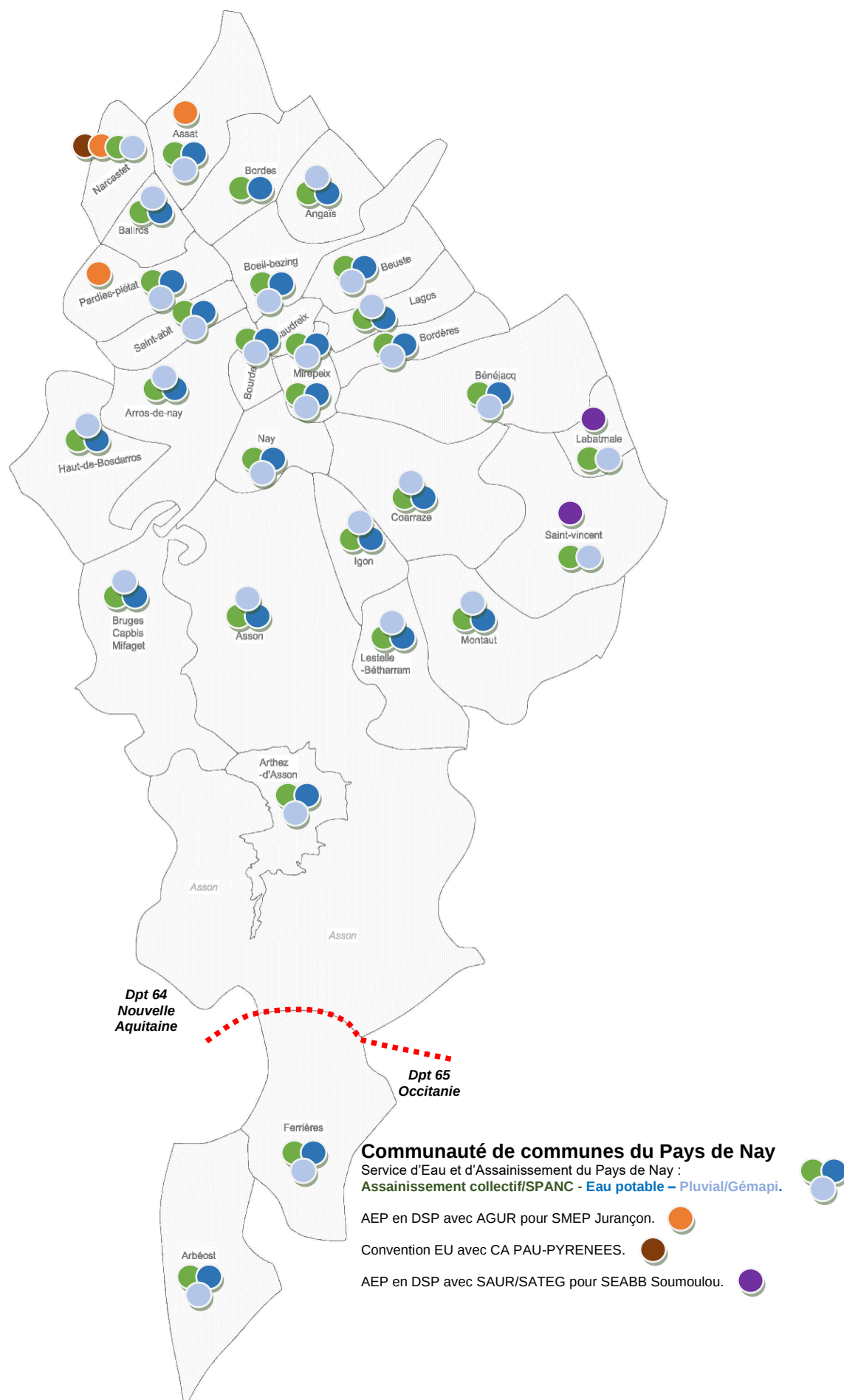
Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, créée au 1er janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le service assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 29 communes du territoire mais particulièrement sur celles déjà desservies en assainissement collectif, ou en passe de l'être en zone urbaine agglomérée, soit réellement 23 communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Narcastet.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



Extrait du Système d'Information Géographique des réseaux d'assainissement.



II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Service Eau et Assainissement Collectif de la CCPN est composé de 20 ETP. **Pour le service assainissement collectif**, il représente **9 ETP**.

- 1 ingénieur principal en charge de la Direction du service,
- 2 techniciens Principaux en charge des services travaux et exploitation,
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

2 - Fonctionnement

Le Service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « unités opérationnelles » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
- **Le service administratif et financier** (et GRC gestion relation clientèle),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
 - ⇒ **L'unité SPANC (+ 2 ETP)**,
 - ⇒ **L'unité Police de branchements**, (*diagnostic à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - ⇒ Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pays.
 - ⇒ *L'aménagement des bassins versants*
 - ⇒ *L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau*
 - ⇒ *La défense contre les inondations*
- ⇒ *La protection et la restauration des zones humides*

D'une manière générale, pour les deux attributions précitées, ce service de la Communauté de communes est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques. Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2022

Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2022, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **144 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 278 en 2021 soit une nette diminution (nouvelle RT 2022).**

⇒ Pour mémoire : 200 en 2020, 210 en 2019, 241 en 2018, 227 en 2017, 360 en 2016.

De plus, **577 enquêtes de raccordement** (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en 2022 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation. Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Nombre enquêtes de raccordement :

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
								Neuf	Ventes	autres
Angais	8	10	9	10	5	9	7	2	4	4
Arros-de-Nay	2	4	3	5	4	8	7	-	5	1
Assat	-	3	1	5	7	12	3	3	1	-
Asson	10	16	59	21	14	13	10	-	13	10
Baliros	2	3	5	6	7	7	4	-	4	1
Baudreix	1	5	9	7	-	6	20	1	3	-
Bénéjacq	20	31	84	28	19	23	26	2	10	13
Beuste	-	-	-	-	-	-	1	200	6	-
Boeil-Bezing	5	8	13	24	16	15	9	2	9	5
Bordères	-	-	-	1	-	1	0	-	-	-
Bordes	15	34	43	37	23	42	26	-	25	17
Bourdettes	2	6	7	4	4	3	9	-	7	1
Bruges-Capbis-Mifaget	0	3	4	6	7	9	6	1	6	1
Coarraze	9	17	21	27	26	26	29	3	26	18
Igon	3	11	9	8	-	6	6	3	7	3
Lagos	-	-	-	-	4	-	-	1	4	-
Lestelle-Bétharram	-	-	-	1	9	9	9	2	9	-
Mirepeix	12	10	20	24	23	13	10	1	19	10
Montaut	1	60	62	15	11	8	6	4	4	1
Narcastet	-	-	-	-	1	3	9	-	9	-
Nay	27	30	40	53	53	39	66	-	57	26
Pardies-Piétat	4	3	3	4	3	2	3	-	4	3
Saint-Abit	3	4	3	4	2	1	3	-	3	3
TOTAL	124	258	395	290	238	255	269	225	235	117
								577		

Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement de service : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le Service police de branchement de la CCPN peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés.

Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (235 en 2022)** contre 251 en 2021, 181 en 2020, 193 en 2019, 208 en 2018 et 163 en 2017).

Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation.

Il a été réalisé **225 contrôles pour l'exercice 2022** afin de facturer cette PFAC

- **225 contrôles de raccordements neufs**

- **117 contrôles supplémentaires (extension, DACT, test à la fumée dans le cadre du schéma directeur, quantité impossible à déterminer, quartier entiers)**

→ Un total de **577** contrôles ont été réalisés sur l'année 2022 (pour 269 en 2021).

Certains contrôles de vente de biens immobiliers existants ont conduit à la création de branchement d'eaux usées neufs par le service car les biens n'avaient pas été desservis à l'époque du déploiement du réseau par la collectivité (dérogations, peu de maîtrise des postes de relevages individuels à l'époque, etc).

Des erreurs de sélectivité entre réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été décelées par ces contrôles et une mise en demeure a été faite au propriétaire pour séparer ses eaux ou commander un branchement de confort pour bien raccorder les EU ou EP au bon réseau.

Interventions sur le réseau (hors travaux réalisés par une entreprise de TP)

Les agents du service interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peut être :

- Le curage des réseaux,
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).
- La remise en état d'ouvrages de visite recouverts par les opérations de reprises de chaussées par les communes ou le département.

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau en annexe 2 répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention.

Travaux sur les réseaux d'assainissement

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2020 et 2021. Le nouveau schéma directeur adopté en 2021 permettra de dérouler une nouvelle décennie de projets (déploiement du réseau EU de Bordères, Assat et de la réhabilitation de réseaux anciens sur le territoire).

Le montant annuel engagé des travaux d'investissement sur les réseaux (art. 2315) pour l'exercice 2022 s'élève à **947 953.90 €HT** correspondant principalement à l'a fin de l'opération de déploiement du réseau EU de Lagos.

Le détail des bons de commande de travaux exécutés en 2022 est présenté ci-après :

Intitulé du bon de commande	Montant engagé €HT
LAGOS - EU - Secteur 02 - Ch. de Peyrelongue	475 769,33
LAGOS - EU - Secteur 04 Mirepeix	265 903,00
LAGOS - EU - Secteur 06 pont vieux (Bourg)	206 281,57
Travaux divers (regards, réparations, etc...)	25 000.00
Total	972 953.90



Forages dirigés pour passer les réseaux d'eau et d'assainissement sous l'Ouzom à Igon



Réparation d'une canalisation d'eaux usées chemin de la Montjoie à Nay à 2.50m de profondeur



Travaux de création du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable à Lagos (fin de l'opération) (ici : un branchement avec croisement de réseaux divers)

Le système d'assainissement :

Au 31/12/2022, la CCPN exploite **241 073 m de réseau EU principal (hors branchements) sur les 23 communes desservies par l'assainissement collectif :**

- 213 076 mètres linéaires de canalisations gravitaires principales (hors branchements)
- 27 998 mètres linéaires de conduites sous pression (refoulement et relevage).

Soit (SIG établi le 31/12/2021 avec le géostandard RAEPA v1.2) détaillé ci-après :

- **7** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bruges, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **67** postes de relevage, dont 5 sont gérés par le service mais encore privé (non intégré dans le domaine public)
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **41 450 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **450 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH (extension à 2000 EH en cours depuis l'automne 2021)**
- Station de Lestelle : **1 200 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **20 000 EH**



Essais au fumigène depuis le réseau principal sur un branchement d'assainissement non conforme à Asson (gouttières raccordées sur le réseau d'eaux usées)

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Au 31/12/2022, la CCPN exploite **241 073 m de réseau EU principal (hors branchements) sur les 23 communes desservies par l'assainissement collectif** :

- 213 076 mètres linéaires de canalisations gravitaires principales (hors branchements)
Dont 7.82 % (16 657 ml) de réseaux unitaires (en comptant Lestelle-Bétharram).
- 27 998 mètres linéaires de conduites sous pression (refoulement et relevage).

Soit (SIG établi le 31/12/2021 avec le géostandard RAEPA v1.2) détaillé ci-après :

NOM_COM	GRAVITAIRE	PRESSION	dont UNITAIRE
Angaïs	7 073	0	
Arros-de-Nay	6 633	255	
Assat	5 396	1 598	
Asson	13 402	942	
Baliros	6 266	82	
Baudreix	7 669	2 137	
Bénéjacq	18 420	3 743	
Beuste	6 032	1 121	
Boeil-Bezing	11 376	2 427	
Bordères	517	519	
Bordes	25 264	717	
Bourdettes	5 463	2 460	30
Bruges-Capbis-Mifaget	3 937	316	
Coarraze	17 878	997	1 923
Igon	10 519	1 524	
Lagos	3 162	312	
Lestelle-Bétharram	6 470	3 044	5176
Mirepeix	12 203	2 097	
Montaut	11 072	2 651	
Narcastet	6 012	390	
Nay	19 813	247	9 528
Pardies-Piétat	4 613	246	
Saint-Abit	3 885	173	
TOTAL	213 076 ml	27 998 ml	16 657 ml
241 073 ml			7,82% du linéaire de réseaux gravitaires (sans Lestelle)

COMMUNE	CCPN - INVENTAIRE DES OUVRAGES EXISTANTS EU au 31/12/2022																		
	TOTAL	COLLECTEUR PRINCIPAL gravitaire	REFOULEMENT			OUVRAGES DE DELESTAGE					BASSIN TAMPON		STATION EUPRATION						
	Linéaire Réseau grav+refoul (ml)	Linéaire (ml)	Linéaire (ml)	Nb de PR	Noms des PR	Nb TP (PR)	NB DO (Réseau)		Nb By-Pass STEP	Sur DO/PR	STEP amont/aval	Type	Capacité(m 3)	Type	Lieu	Capacité nominale (EH)	Traitement des boues	Nom cours d'eau récepteur	
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE BORDES (ASSAT)																			
ANGAIS	7 073	7 073	0																
ASSAT	6 994	5 396	1 598	2	ZA Clément Ader (PR AEROPILIS non équipé)	1	(PR ZA C. ADER)		1		3	CIRCULAIRE	700	BAAP	ASSAT	16 500	PRESSE A VIS	GAVE PAU	
BOEIL-BEZING	13 802	11 376	2 427	1	Lot Clos des Camélias (privé sous gestion CCPN)														
BORDES	25 981	25 264	717	3	Les Granges Lot Les Prairies Lot Caballiros														
BEUSTE	7 153	6 032	1 121	4	PR 1 TRANSIT (BEUSTE LAGOS BORDERES) PR 2 Moulin/Pêcheurs (PRO) PR 3 Cerisiers (PRO) PR Pasquine (exploité seapan mais privé)														
LAGOS	3 474	3 162	312	1	PR 1 Salle des fêtes														
BORDERES (PROJET)	0			2	PR 1 Imp. Plaine (PRO) PR3 le clos des iris (exploité seapan mais privé)	1	(PR2 Lagoon)												
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT D'ASSON																			
ASSON	14 344	13 402	942	4	Mirancy Impasse du Bié Rue des Pyrénées (zac croix de naugem CCPN en cours de pose)	1	(Marancy)	2	(Labat et Pigeonnier)	1	2	CIRCULAIRE	80	BAAP	ASSON	1 000	LITS RHIZOPHYTES	OUZOM	
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE BALIROS																			
ARROS-NAY	6 888	6 633	255	2	Lot Les Vignes Lot Le Verger	1	PMC amont STEP			1	2			BAAP Micro STEP	BALIROS	1 800	LITS RHIZOPHYTES		
BALIROS	6 347	6 266	82	2	Amont STEP (Poste mise en charge PMC) Du Stade														GAVE PAU
PARDIES-PIETAT	4 860	4 613	246	2	PR Micro Step (eaux prétraitées avant épandage) Stade														infiltration terrain
SAINT-ABIT	4 058	3 885	173	1	Village														
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE NAY (BAUDREIX)																			
BAUDREIX	9 806	7 669	2 137	5	Les Okiris (Baudreix, Mirepeix, Bénéjacq, Nay est, Coarraze, Igon) Lot La Chatagneraie Gabiros Vert-Galant (Bath/Bieth) Clef ces champs (privé, provisoire et non géré par CCPN)	1	(Okiris)			1	1	3	CIRCULAIRE	680	BAAP	BAUDREIX	20 000	PRESSE A VIS	GAVE PAU
BENEJACQ	22 163	18 420	3 743	8	ZA Espace des Pyrénées (Vétérinaire) Violettes PAE Montplaisir Artigues Henri IV (DO connecté au Bassin Tampon) Bassin tampon (Ancienne STEP) Les Lanots (privé sous gestion CCPN) Blé-Nay / Opale (privé exploité par seapan)	1	(Artigues)	2	(DO HENRI IV, bassin tampon)				CIRCULAIRE	1000					
BORDERES	1 037	517	519	1	Moulin (Ch Barcanous) (Réseau avec et sur Bénéjacq)	1	(Moulin)												
BOURDETTE	7 924	5 463	2 460	3	Lot Andars Du Moulin (Village) Textile (ZA textile)	1	(textile)												
COARRAZE	18 875	17 878	997	2	Montjoie Pont du Lagoon	1	Pont du Lagoon	1	Bourg (pompiers)										
IGON	12 042	10 519	1 524	4	PR 1 Hourcq PR 2 Lavoir (Rue canal) PR 3 Capbat PR 4 Lot Cuyaubère (Isarce)	3	(Capbat, Canal (lavoir), Hourcq)												
MIREPEIX	14 300	12 203	2 097	2	Lot Estibette Lot Pyrène (avec NAY)	1	(Pyrène)												
NAY (Est et Ouest)	20 060	19 813	247	3	Rue du Canal Saint-Roch La Poste/Place Verdun	3	(Canal, St Roch, Verdun-Poste)	3	Côte St Martin, Montreuil, Olibet										
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE BRUGES																			
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	4 253	3 937	316	1	Amont STEP (Village)	1	(sur le PRVillage, amont à la STEP)							Lit roseaux	BRUGES	600	LITS RHIZOPHYTES	LE LANDISTOU	
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE LESTELLE-BETHARRAM																			
LESTELLE-BETHARRAM	9 514	6 470	3 044	6	PR 1 Gaye (Poste mise en charge PMC) PR 2 Bambous (Poste mise en charge PMC) PR 3 Bétharram collège PR 4 Cazenave (Poste mise en charge PMC) PR 5 Stade (Poste mise en charge PMC) PR 6 Mengelate (Poste mise en charge PMC)	6	1 Trop plein sur chaque poste			1				BAAP	LESTELLE-BETHARRAM	1 200	LITS RHIZOPHYTES	GAVE DE PAU	
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE MONTAUT																			
MONTAUT	13 723	11 072	2 651	5	PR 1 Aguilous PR 2 Bétharram (Ch Aguilous) PR 3 Lot Lanne de Haut / Moulin PR 4 Rte de Saint Vincent PR 5 Lot Le Mourle	3	(aguilous, Betharram, St vincent)			1				BAAP	MONTAUT	2 000	PRESSE A VIS	GAVE DE PAU	
SYSTÈME D'ASSAINISEMENT DE NARCASTET																			
NARCASTET	6 402	6 012	390	3	Brangot Aire accueil Gens du Voyage Les Berges du Moulin					1				BAAP	PAU	100 000	CENTRIFUGEUSE	GAVE DE PAU	
Total	241 073	213 076	27 998		67	26	08		07	01	10					43 130	(sans Narcastet traitée par l'Agglo Pau)		

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur la CCPN :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par la CCPN, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Lestelle**, exploitée en régie directe par la CCPN depuis le 1^{er} Janvier 2018, traite les eaux usées de la commune de Bruges
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes d'Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Montaut** a vu le jour en 2013. Exploitée en régie directe par la CCPN, traite l'ensemble des effluents de la commune de Montaut.
- La **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée en régie. Elle traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée en régie, traite les eaux usées des communes de : Bénéjacq, Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 22 Janvier 2021
- BRUGES : Arrêté préfectoral du 8 Avril 1998
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- LESTELLE : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

2.1 Volumes de référence en entrée des stations d'épuration

STEP	Volumes de références			
	Débit Journalier (m3/j)		Débit de pointe (m3/h)	
STEP Bruges	90		10	
STEP Lestelle	240		30	
STEP Asson	Temps sec	temps de pluie	Temps sec	temps de pluie
	340	692	47	76
STEP Montaut	300		36	
STEP Baliros	Temps sec	temps de pluie	Temps sec	temps de pluie
	270	300	32,8	35
STEP Assat	Temps sec	temps de pluie	Temps sec	temps de pluie
	2335	2558	194	252
STEP Baudreix	Temps sec	temps de pluie	Temps sec	temps de pluie
	3520	5002	282	600

2.2 Charges de référence en entrée des stations d'épuration

Charges de référence entrée STEP par temps sec							
Paramètres	Bruges	Lestelle	Baliros	Asson	Montaut	Assat	Baudreix
Volume (m ³ /j)	90	240	270	340	300	2335	3 520
DBO ₅ (kg/j)	27	72	108	119	120	900	1200
DCO (kg/j)	54	144	216	239	240	1800	2 400
MES (kg/j)	41	108	162	179	180	1350	1800
Azote (kg/j)	6,7	22	27	30	30	225	300
Phosphore (kg/j)	1,8	4,5	7,2	5	8	38	50

2.3 Obligations de résultat par temps sec

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximales de rejet (kg/j)					Rendements épuratoires (%)				
	DBO5	MES	DCO	NTK	Pt	DBO5	MES	DCO	NTK	Pt
STEP Asson	8,5	11,9	42,5	5,1	NC	80	90	75	NC	NC
STEP Baliros	7	9,5	34	19	5	70	90	90	30	30
STEP Bruges	4	6	20	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP Lestelle	6	8	28	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP Montaut	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP Assat	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
STEP Baudreix	88	123	440	52	35	80	90	75	NC	NC

3 - Autres ouvrages

3.1 Postes de relevage

Le Service assainissement de la CCPN exploite **57 postes de relevage** sur son territoire (postes de relevage présents sur le réseau, hors postes de relevage présents sur les STEP). Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire de la CCPN est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Passage de caméra dans les réseaux.

3.2 Déversoirs d'orage

Le service assainissement de la CCPN compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

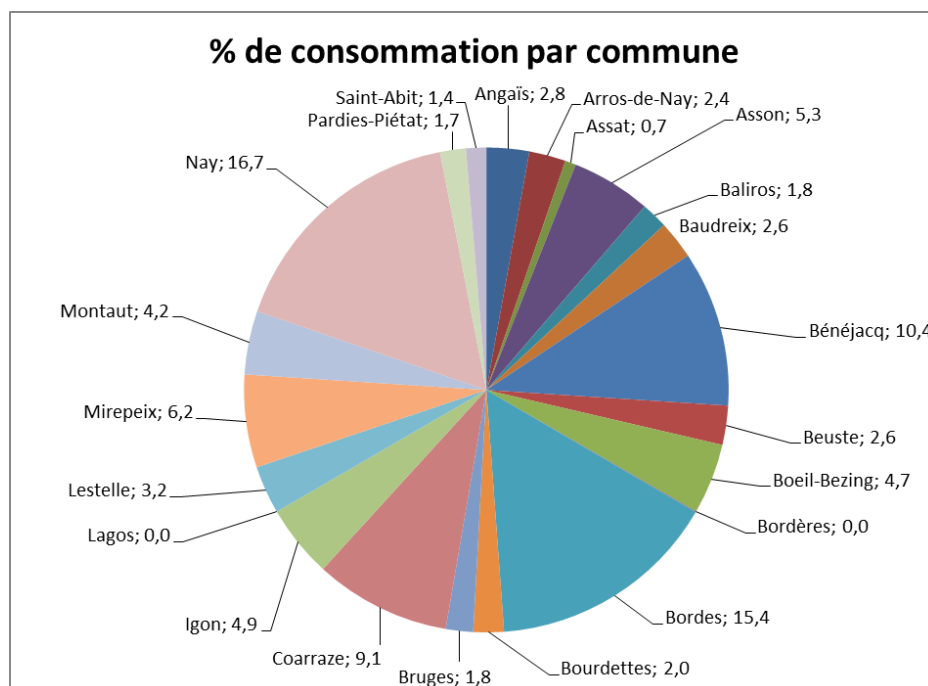
La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2020 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le territoire de la CCPN a ainsi pu être mise en place.

Les déversoirs d'orage les plus importants (Saint-Roch Nay et Okiri Baudreix) sont équipés de sondes de mesure de la pollution (conductivité et turbidité) et de sondes de débit pour vérifier les charges polluantes rejetées au milieu naturel par temps de fortes pluies.

3.3 Nombre d'abonnés et volumes

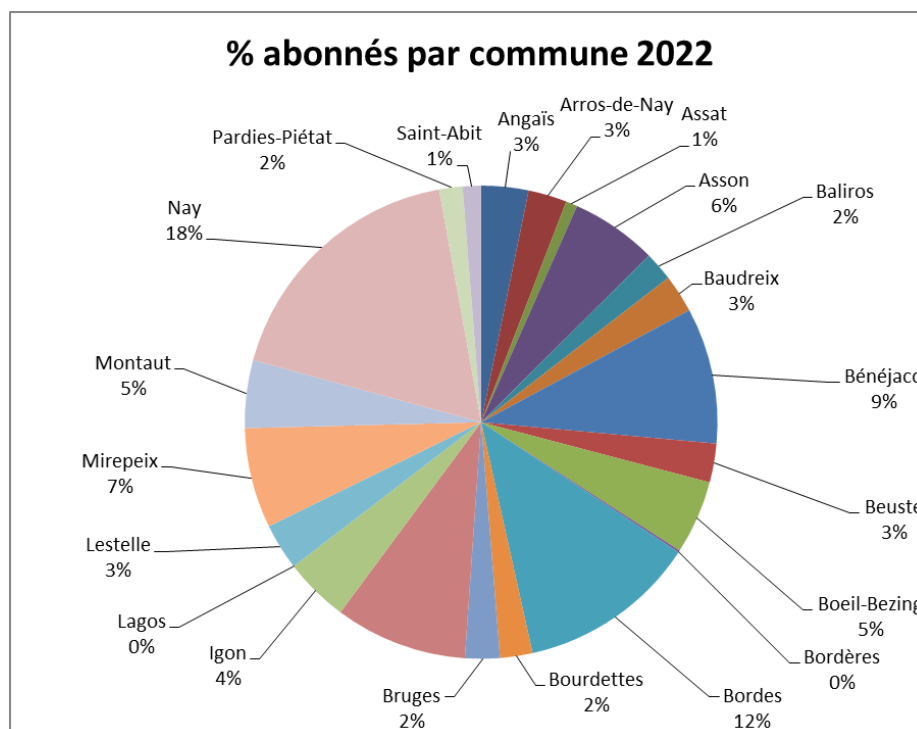
Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Communes	Conso m3 2016	Conso m3 2017	Conso m3 2018	Conso m3 2019	Conso m3 2020	Conso m3 2021	Conso m3 2022	%
Angaïs	23 177	22 515	23 999	24 128	25 598	25 959	26271	2,85
Arros-de-Nay	25 050	21 876	22 345	19 980	23 151	23 448	22556	2,44
Assat	5 628	5 255	6 094	5 349	6 614	6 673	6652	0,72
Asson	44 921	44 331	44 021	45 781	48 812	45 550	49061	5,32
Baliros	15 494	15 322	15 556	14 109	17 534	16 782	16319	1,77
Baudreix	13 355	11 181	11 257	10 196	23 490	24 699	23549	2,55
Bénéjacq	89 102	89 014	87 656	89 404	92 864	95 684	95806	10,38
Beuste	/	/	/	/	21 701	23 507	24077	2,61
Boeil-Bezing	37 356	39 235	39 611	37 693	41 241	41 788	43499	4,71
Bordères	183	112	82	250	1 236	1 212	438	0,05
Bordes	116 245	114 127	132 561	130 219	141 374	140 647	142402	15,43
Bourdettes	19 400	17 857	18 690	17 811	18 487	18 364	18768	2,03
Bruges	14 902	14 160	13 640	13 402	15 575	14 561	16825	1,82
Coarrazze	94 926	84 850	82 378	78 096	88 515	86 019	83854	9,09
Igon	47 383	40 453	40 303	40 656	46 285	44 055	44787	4,85
Lagos	/	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	25 916	26 732	28 409	28 559	29559	3,20
Mirepeix	57 799	50 301	48 693	45 803	61 571	56 165	57100	6,19
Montaut	33 621	35 227	34 777	38 759	39 077	38 551	39190	4,25
Nay	170 964	155 453	144 596	151 378	156 612	152 762	153744	16,66
Pardies-Piétat	14 489	15 129	15 517	14 330	16 431	15 928	15864	1,72
Saint-Abit	13 034	12 645	12 155	9 027	12 679	12 544	12475	1,35
TOTAL	837 029	789 043	819 847	813 103	927 256	913 457	922 796	100



Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2016	Abonnés 2017	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Abonnés 2022	% abonnés par commune 2022
Angaïs	301	305	310	326	309	319	328	3,22%
Arros-de-Nay	250	250	252	250	252	264	269	2,64%
Assat	52	56	56	71	72	77	80	0,79%
Asson	550	553	564	586	560	575	601	5,91%
Baliros	180	181	181	178	181	187	202	1,99%
Baudreix	94	97	98	217	231	246	265	2,60%
Bénéjacq	871	872	875	881	870	897	945	9,29%
Beuste	/	/	/	/	250	260	270	2,65%
Boeil-Bezing	457	462	469	482	468	484	512	5,03%
Bordères	3	3	3	15	14	14	15	0,15%
Bordes	1 116	1 123	1 142	1 174	1156	1 187	1244	12,23%
Bourdettes	197	197	197	199	198	207	226	2,22%
Bruges	213	215	222	223	222	228	242	2,38%
Coarraze	898	840	856	880	851	872	921	9,05%
Igon	399	399	407	408	411	428	450	4,42%
Lagos	/	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	295	318	299	309	323	3,17%
Mirepeix	622	619	620	615	622	641	697	6,85%
Montaut	412	418	428	435	437	442	471	4,63%
Nay	1 569	1 576	1 586	1 756	1625	1677	1823	17,92%
Pardies-Piétat	163	160	161	161	159	162	162	1,59%
Saint-Abit	125	125	129	113	124	125	128	1,26%
TOTAL	8 472	8 451	8 851	9 288	9 311	9 601	10174	100,00%



Consommation moyenne par abonné au réseau d'assainissement collectif :

Communes	m3 / abo. 2016	m3 / abo. 2017	m3 / abo. 2018	m3 / abo. 2019	m3 / abo. 2020	m3 / abo. 2021	m3 / abo. 2022
Angaïs	77	73,8	75,5	74,01	82,84	81,38	80,09
Arros-de-Nay	100,2	87,5	88,7	79,92	91,87	88,82	83,85
Assat	108,2	93,8	108,8	75,34	91,86	86,66	83,15
Asson	81,7	80,2	78,1	78,12	87,16	79,22	81,63
Balirros	86,1	84,7	85,9	79,26	96,87	89,74	80,79
Baudreix	142,1	115,3	114,9	46,99	101,69	100,4	88,86
Bénéjacq	102,3	102,1	100,2	101,53	106,74	106,67	101,38
Beuste	/	/	/	/	86,8	90,41	89,17
Boeil-Bezing	81,7	84,9	84,5	78,2	88,12	86,34	84,96
Bordères	61	37,3	27,3	16,66	88,28	86,57	29,20
Bordes	104,2	101,6	116,1	110,92	122,29	101,71	114,47
Bourdettes	98,5	90,6	94,9	89,5	93,37	88,71	83,04
Bruges	70	65,9	61,4	60,1	70,16	63,86	69,52
Coarraze	105,7	101	96,2	88,74	104,01	98,65	91,05
Igon	118,8	101,4	99	99,65	112,61	102,93	99,53
Lagos	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle	/	/	87,9	84,06	95,01	92,42	91,51
Mirepeix	92,9	81,3	78,5	74,48	98,99	87,62	81,92
Montaut	81,6	84,3	81,3	89,1	89,42	87,22	83,21
Nay	109	98,6	91,2	86,21	96,38	91,09	84,34
Pardies-Piétat	88,9	94,6	96,4	89	103,34	98,32	97,93
Saint-Abit	104,3	101,2	94,2	79,88	102,25	100,35	97,46
Moyenne	98,8	93,4	92,6	87,54	99,59	93,07	85,57

3.4 Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 10 174 pour 2022 ce qui correspond à environ 23 400 habitants (ratio **2.3 EH/Ab** environ).

Si on considère une consommation annuelle de 922 796 m³ et un linéaire de 215 km de réseau, **l'Indice Linéaire de Consommation (ILC)** est de **11,75 m³/km/j** pour l'exercice 2022.

3.5 Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

La Communauté de communes du Pays de Nay a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN (anciennement Syndicat Assainissement de la CCPN) a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le Service Assainissement de la CCPN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

IV / INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2022 au niveau des stations d'épuration de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix est disponible en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement de Bruges, Asson, Lestelle, Baliros, Montaut, Assat et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2022

1.1 Charges en entrée de station d'épuration

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Deux visites courantes avec mesure de débit et prélèvement d'eaux traitées en sortie de STEP ont été réalisées en 2022 sur la STEP de Bruges, les prélèvements et mesures ont été effectués sur l'effluent traité. Il n'y a pas eu de prélèvements sur les eaux usées brutes. Les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	90	34	224	58	32	38,5	49,5	330
DBO ₅ (kg/j)	27	13,1	219	/	/	25	/	/
DCO (kg/j)	54	27,3	228	/	/	47,74	/	/
MES (kg/j)	41	6,29	70	/	/	14	/	/
Azote (kg/j)	6,7	3,7	247	/	/	5,12	/	/
Phosphore (kg/j)	1,8	0,37	93	/	/	0,53	/	/

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Quatre bilans complets ont été réalisés en 2022 sur la STEP d'Asson (1 par le service MATEMA et 3 complémentaires financés par le service assainissement de la CCPN), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	340	204	131,3	190	200	245	207	220	1474
DBO ₅ (kg/j)	119	35,5	43,3	65,6	55,8	39,5	44	38,6	644,62
DCO (kg/j)	239	81,8	115	136	112	95,6	108	98,5	827,4
MES (kg/j)	179	36,65	40	64	39,6	46,1	265	52,8	/
Azote (kg/j)	30	9,1	13,8	13,9	6,85	13,1	14,2	13,2	/
Phosphore (kg/j)	5	1,02	1,2	1,5	1,18	1,2	7,5	1,3	/

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Deux bilans 24h ont été réalisés en 2022 sur la STEP de Lestelle. Les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Equivalent Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	240	130	55,5	111,5	103	111	743,7
DBO ₅ (kg/j)	72	18,8	9,5	17,6	10,6	15,3	255,51
DCO (kg/j)	144	47	19,8	42	25,2	36,9	309,96
MES (kg/j)	108	15,7	3,2	14,3	9	13	/
Azote (kg/j)	22	5,7	3,85	6,2	4	6	/
Phosphore (kg/j)	4,5	0,65	0,39	0,6	0	1	/

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	270	207.5	179	187	154	165	163	316	2117,2
DBO ₅ (kg/j)	108	61.5	64.6	67,6	56	85,8	73	67,9	1133,93
DCO (kg/j)	216	178	141	152,5	135	176,6	154	220,6	1853,04
MES (kg/j)	162	70.7	81	75	41	127,1	223,7	91,4	/
Azote (kg/j)	27	17.9	17	17,7	15,8	14,6	1,1	1,8	/
Phosphore (kg/j)	7,2	2	1,9	1,9	1,8	1,3	5,3	8,5	/

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Sur la STEP de Montaut, 12 bilans (4 complets et 8 bilans simplifiés) ont été réalisés en 2022, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	300	62.5	81,5	83,8	92,2	91,1	100,7	95	636,5
DBO ₅ (kg/j)	120	28.5	37	34	37,8	35,6	33,7	32,3	539,41
DCO (kg/j)	240	64.6	91,5	92	94,7	89,5	89	82,5	693
MES (kg/j)	180	33.5	43,2	41,2	41	43,9	43,9	41,8	/
Azote (kg/j)	30	7	6,6	9,2	6,7	10,2	10,3	3,4	/
Phosphore (kg/j)	8	0.9	0,8	1	1	0,9	1,1	0,4	/

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 24 bilans (12 bilans complets et 12 bilans simplifiés) ont été réalisés en 2022, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m ³ /j)	2335	924	537	866	833	761	778	783	5246,1
DBO ₅ (kg/j)	900	293.2	300	294	227	207	209,6	260	4342
DCO (kg/j)	1800	606.4	690	670	567	534	525	568	4771,2
MES (kg/j)	1350	265.6	350	279	247	247	251	265	/
Azote (kg/j)	225	68.9	69	64,2	68,9	59	64,3	79	/
Phosphore (kg/j)	38	7.62	8,7	9,5	7,4	6,3	6,7	8,6	/

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2022 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Charges moyennes reçues 2018	Charges moyennes reçues 2019	Charges moyennes reçues 2020	Charges moyennes reçues 2021	Charges moyennes reçues 2022	Équivalents Habitants (EH) 2022
Volume (m3/j)	3 520	1354	1460	1695	2249	1786	1955	1750	11725
DBO5 (kg/j)	1200	485	379	486	444	438	493	493	8233,1
DCO (kg/j)	2 400	1226	858	903	1215	1019	1105	1263	10609,2
MES (kg/j)	1800	525	373	392	619	456	567	634	/
Azote (kg/j)	300	100,7	89	92	138	123	127	137	/
Phosphore (kg/j)	50	11,8	10,5	12,5	15,2	13,4	13,1	14,8	/

Pour l'année 2022, l'ensemble des volumes traités sur les stations d'épuration du SEAPAN est 1 520 000 m3 compte tenu que nous gérons deux systèmes unitaires comme celui de Baudreix (805 000 m3) et Lestelle (43 200 m3).

Ce total s'explique également par la présence d'anomalies sur le réseau que représentent les eaux claires parasites permanentes notamment en période de nappe haute (janvier à avril).

1.2 Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du service assainissement de la CCPN sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	2,5	25	0,8	13	/	70%
DCO	11,5	125	3,3	64	/	75%
MES	3,2	35	0,7	13	/	90%
NK	/	/	0,4	7,1	/	NC
Pt	/	/	0,5	10,5	/	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration de Bruges sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement.

Les rendements de la station d'épuration de Bruges sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2022.

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	8,5	25	1,8	12	90%	70%
DCO	42,5	125	26	58	85,0%	75%
MES	11,9	35	3,4	16	95,0%	90%
NK	/	/	4,7	46,5	85%	NC
Pt	/	/	1	2,66	15%	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2022.

- Station d'épuration de LESTELLE (1 200 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,5	4,7	97%	70%
DCO	25	125	4,1	41,5	88%	75%
MES	7	35	0,8	8	94%	90%
NK	/	/	0,6	6,2	88%	NC
Pt	/	/	1	9,7	/	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Lestelle sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral. Le rejet est conforme pour l'année 2022.

- Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	0,8	4,2	99%	70%
DCO	34	125	9,4	51,5	95%	75%
MES	9,5	35	1,2	6,5	99%	90%
NK	19	70	2	10,2	90%	30%
Pt	5	18	1,2	6,7	39%	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.
Le rejet est conforme pour l'année 2022.

- Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	2,7	6,5	96%	93%
DCO	27	90	12,2	35	95%	88%
MES	10,5	35	2,3	6,2	98%	94%
NK	6	20	5,8	14	71%	80%
Pt	4,8	16	1,7	5,3	70%	40%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Montaut sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012.
Le rejet est conforme pour l'année 2022.

- Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	58	25	2,15	2,13	99%	80%
DCO	292	125	20,4	24,1	97%	75%
MES	82	35	4,9	5,8	98%	90%
NK	35	15	3	2,8	97%	NC
Pt	12	5	5,1	5,6	45%	NC

Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 35 % de la charge hydraulique nominale.

Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle reste élevée. Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes, la présence de l'usine SAFRAN et le raccordement des communes de Beuste et Lagos.

Les rejets sont conformes pour l'ensemble des paramètres en 2022.

- Station d'épuration de BAUDREIX (20 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2022		Rendements 2022	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	88	25	4,9	2,2	99%	80%
DCO	440	125	51,2	24	97%	75%
MES	123	35	9,2	4,3	99%	90%
NK	52	15	7	3,2	95%	NC
Pt	35	5	11,4	5,4	30%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de la STEP de Baudreix sont conformes aux prescriptions de rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral.

Le rejet est conforme pour l'année 2022.

1.3 Les sous-produits d'épuration

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur les STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérées.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2022 par les STEP du territoire de la CCPN est évaluée à environ 270 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015, 218t en 2016 et 228t en 2017 et 217,6t en 2018 et 227 tonnes en 2019, 255 tonnes en 2021 et 270 tonnes en 2021) :

- **16,2 Tonnes de matières sèches** produites par la station de Baliros en 2022, réparties en 2600m3 de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 1 opération de déshydratation mobile (soit 3,5 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 1000 EH.
- **717 670 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 18% de siccité soit environ **133 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 8 848 EH.
- **393 000 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 17% de siccité soit environ **67 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 4 050 EH environ.

- 1800 m³ produits par la station de Lestelle en moyenne à 5 g MS/L soit environ **9 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 550 EH environ
- 2500 m³ produits par la station d'Asson en moyenne à 5 g MS/L soit environ **13 tonnes de matières sèches** produites. Cette production correspond à 800 EH.
- **56,8 tonnes** produites par la station de Montaut en moyenne à 18% de siccité soit environ **10,2 tonnes de matières sèches** produites. Cette production de boue correspond à 612 EH.

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/EH/an.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2017 à 2022 :

STEP	Tonnes MS 2017	EH 2017	Tonnes MS 2018	EH 2018	Tonnes MS 2019	EH 2019
BENEJACQ	7,75	470	/	/	/	/
BALIROS	18,2	1103	19,2	1164	23,2	1406
LESTELLE	/	/	8,5	515	8,5	515
ASSAT	61	3697	62	3758	61,5	3727
BAUDREIX	118	7152	102	6182	112	6788
ASSON	14,6	885	14,95	906	13,65	827
MONTAUT	9,1	552	11	667	8,05	488
TOTAL	228 T. MS	13858	218 T. MS	13191	227 T. MS	13752
STEP	Tonnes MS 2020	EH 2020	Tonnes MS 2021	EH 2021	Tonnes MS 2022	EH 2022
BALIROS	15,3	927	18,8	1139	16,2	982
LESTELLE	10,5	636	8,4	509	9	545
ASSAT	65,6	3976	69,9	4236	66,8	4048
BAUDREIX	135,8	8230	146	8848	133	8061
ASSON	14,2	861	14,7	891	13	788
MONTAUT	13,3	806	12,4	752	10,1	612
TOTAL	255 T. MS	15436	270 T. MS	16376	250 T. MS	15036

La production de boues avait régulièrement augmenté depuis l'exercice 2015, et nous pouvions remarquer une augmentation constante jusque en 2018. Après cette légère diminution 2018 (due uniquement au fait du doublement de la filière de la STEP de Baudreix donc un doublement du volume des bassins d'aération et de ce fait un ensemencement en boue du nouveau bassin d'aération neuf correspondant aux 10 tonnes de MS produites en moins, ainsi qu'une évacuation d'une petite partie des boues avec le camion hydrocureur lors de la vidange de l'ancien BA et de l'extraction de filasses).

Nous remarquons une augmentation sur 2020 et 2021 avec une production de 255 et 270 Tonnes de MS, puis une stabilisation en 2022 aux alentours de 250 Tonnes de MS.

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur. Des analyses de boue sont effectuées régulièrement en suivant les prescriptions réglementaires.

Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS SUEZ à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Lestelle et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages réalisés et suivis par le service Assainissement de la CCPN).

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (4 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (4 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Lestelle :

- Les sables (400 kg) sont traités par SUEZ.
- Les graisses (6 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (800 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (8 00 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les graisses (3 m³) issues du nettoyage du PR entrée STEP ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (10 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration d'Assat, de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, qui sont ensuite compactés et ensachés.

1.4 Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**



Nouvelle station d'épuration d'Asson de 2000 EH (travaux en 2022 pour fin avril 2023)

Station d'épuration	2019				Station d'épuration	2020				évolution conso kWh 2019/2020
	Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an		Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an	
STEP Asson	29809	21125	1,41	4765	STEP Asson	28936	13980	2,07	4918	-2,93%
STEP Baliros	65200	28160	2,32	12007	STEP Baliros	69216	30150	2,30	5160	6,16%
STEP Lestelle	16711	6990	2,39	2798	STEP Lestelle	24898	6280	3,96	3553	48,99%
SEP Montaut	82752	13250	6,25	10131	SEP Montaut	64650	12900	5,01	9580	-21,88%
STEP Assat	245260	105230	2,33	30249	STEP Assat	279688	98971	2,83	38481	14,04%
STEP Baudreix	341530	178730	1,91	40280	STEP Baudreix	345730	179215	1,93	44433	1,23%
TOTAL	781262	353485	2,77	100230	TOTAL	813118	341496	3,02	106125	4,08%
Station d'épuration	2021				Station d'épuration	2022				évolution conso kWh 2021/2022
	Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an		Conso (kWh/an)	Kg DBO5 éliminée dans l'année	ration (kWh/Kg DBO5 éliminée)	coût € TTC / an	
STEP Asson	26366	15730	1,68	6358	STEP Asson	26654	13540	1,97	4458	1,09%
STEP Baliros	73594	26300	2,80	10460	STEP Baliros	64031	23800	2,69	11283	-12,99%
STEP Lestelle	11358	6100	1,86	1972	STEP Lestelle	15494	5410	2,86	2879	36,41%
SEP Montaut	71231	12100	5,89	10297	SEP Montaut	30395	11730	2,59	5791	-57,33%
STEP Assat	250450	92800	2,70	34306	STEP Assat	231743	93865	2,47	35581	-7,47%
STEP Baudreix	346312	179580	1,93	45831	STEP Baudreix	301811	177900	1,70	45913	-12,85%
TOTAL	779311	332610	2,81	109224	TOTAL	670128	326245	2,38	105905	-14,01%

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP de la Communauté de communes du Pays de Nay. Le total de la consommation énergétique des stations d'épuration est assez représentatif de la réalité et de notre fonctionnement actuel en « mode routine ». Il faut noter que malgré le doublement de la filière de Baudreix passant de 10 000 à 20 000EH, l'installation de matériel « énergétiquement » performant a permis de limiter l'augmentation de la consommation électrique.

**NB : Pour les stations de Baliros, Bénéjacq et Lestelle, seuls 2 bilans sont réalisés, pour Asson seuls 4 bilans ont été réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.*

L'évolution, entre les exercices 2019 à 2022, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration, est présentée dans le tableau ci-dessus. L'évolution de la consommation électrique sur ces 2 dernières années, y est également établie.

On a pu noter dans les années précédentes une baisse de la consommation sur les sites que sont les STEP de Baudreix (optimisation avec la nouvelle STEP moins énergivore), Asson (séparation du temps de pluie), Montaut et Baliros.

Aujourd'hui, en mode de fonctionnement « de routine » et malgré une augmentation de la population donc de la pollution supplémentaire à traiter, les consommations moyennes ont légèrement évolué à la baisse sur ces sites ce qui confirme l'optimisation des installations.

Pour la STEP de Montaut, une baisse de -57% en 2022 correspond à l'arrêt d'un agitateur qui n'est pas nécessaire à un meilleur traitement des eaux usées et qui a permis de diminuer considérablement les consommations.

Sur les autres sites, une année 2022 particulièrement sèche avec donc moins d'entrées d'eau de pluie et eaux parasites ont permis de compenser l'augmentation du prix de l'énergie par une baisse de la consommation.

Le tableau présenté page suivante établit le bilan des consommations énergétiques de 2016 à 2022 (données EDF) sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2016² (kWh/an)	Conso 2017² (kWh/an)	Conso 2018² (kWh/an)	Conso 2019² (kWh/an)	Conso 2020² (kWh/an)	Conso 2021² (kWh/an)	Conso 2022² (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	140	140	156	243	175	204	188
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	240	250	404	380	310	402	368
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	7929	2982	12784	5299	12954	8700	9681
PR DE BIE	ASSON	1335	362	111	603	1137	99	106
PR DE MARANCY	ASSON	5035	6614	6608	6616	-9561	6851	7234
PR des Pyrénées	Asson				599	323	279	344
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	132	115	57	82	118	29	0
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	830	713	943	692	853	805	917
PR O'KIRI	BAUDREIX			21457	35210	37265	36120	36698
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX			0	0	0	0	
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX				-5	266	91	0
PR rue Vert Galant/square J.Bur	BAUDREIX				50	489	621	801
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	3919	3436	3311	3563	2479	3836	2432
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1000	682	960	803	1021	766	346
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	530	332	338	511	625	546	620
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	908	566	1604	906	1807	1322	1232
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	12379	10875	7804	9499	11648	11630	7138
PR VIOLETTES	BENEJACQ	486	365	600	714	800	627	393
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ		300	631	616	648	645	685
PR Cerisiers	BEUSTE						223	300
PR Moulin	BEUSTE						248	286
PR Principal	BEUSTE						1925	2548
PR LES GRANGES	BORDES	16906	12814	23213	15492	24024	17537	18707
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	-	-	0	0	0	0	
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	-	209	351	340	298	470	408
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	434	382	367	401	400	1109	528
PR TEXTILE	BOURDETTES	3039	2953	4311	4998	5250	5255	4162
PR VILLAGE	BOURDETTES	6604	6887	7247	6401	6985	6776	6152
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	2781	2256	4069	2952	4512	3810	3239
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	6034	2392	2888	-6885	13282	3886	3206
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	456	674	1095	1571	5817	1542	728
PR HOURCQ	IGON	3998	4134	4571	4205	4848	5543	5370
PR LAVOIR	IGON	2900	2756	3139	3547	5043	5840	6303
PR CAPBAT	IGON	1300	1105	984	918	842	472	1044
PR LOT. ISARCE	IGON	1250	892	985	934	1031	1164	1081
PR Salle des fêtes (imp Carolins)	LAGOS							85
Poste Pression Collège	LESTELLE			-43	-22	-4		0
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	142	111	117	125	252	247	249
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	0	0	0	0	0	0	
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	2542	1630	1783	1658	1718	1453	1433
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	1696	2181	2321	3243	3140	3330	3485
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	138	700	936	941	1616	1621	
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	-157	813	851	-504	964	951	985
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	435	470	510	595	581	541	482
PR Domaine St Georges	MONTAUT						461	640
PR BRANGOT	NARCASTET			235	312	536	65	0
PR Gens du Voyage	NARCASTET			-3101	525	510	115	0
PR chemin Brangot	NARCASTET					282	217	348
PR RUE DU CANAL	NAY	1662	1515	1527	825	628	534	382
PR SAINT ROCH	NAY	6272	5912	7966	11377	13215	14055	11046
PR de la Poste	NAY				1	11	10	1
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	2365	1343	2697	1891	2457	2209	1387
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	1909	642	-571	34	27	0
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1224	434	689	805	871	67	0
TOTAL		96 884	82 205	128 372	122 456	162 500	155 276	143 768

1.5 Prime à la performance épuratoire

Une prime à la performance épuratoire des installations d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Pays de Nay est attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour chaque station d'épuration associée à un système de collecte. Cette prime prend en considération la pollution collectée, reçue et éliminée ainsi que la quantité de sous-produits et de boues traités.

En fonction des conformités des stations d'épuration, des rendements épuratoires et des indices de connaissance des ouvrages, les primes sont calculées et attribuées.

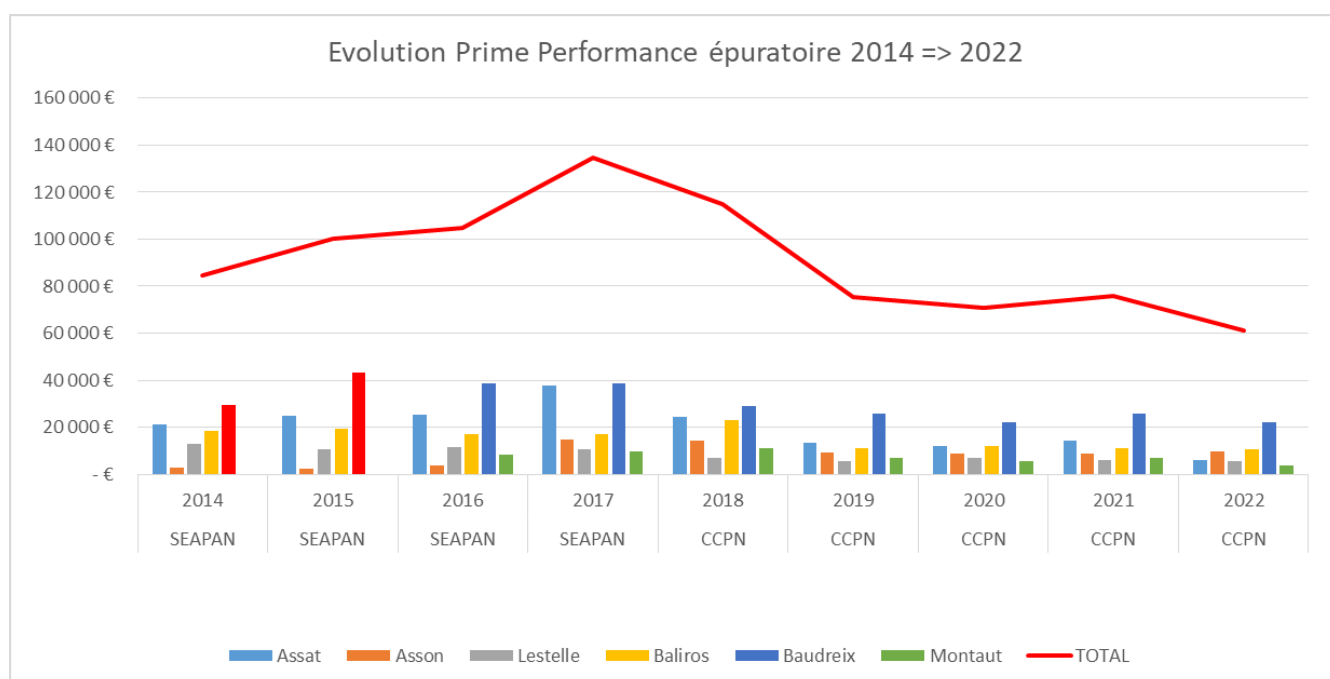
Nous pouvons noter que les travaux et l'amélioration des installations et de leur exploitation nous ont permis de presque doubler le montant de cette prime en l'espace de 6 années d'exploitation en régie 2012 à 2017.

En 2018 et 2019, le montant de la prime pour la performance aura connu deux fortes baisses - non pas due à de moins bons résultats, mais en raison de la diminution des assiettes d'aide de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suite à une décision du conseil d'administration de diminuer de 40% le montant de l'aide affecté pour les STEP.

De 2019 à 2021, le montant de cette aide s'est stabilisé aux alentours de 75 000€ pour s'abaisser à 61 000€ en 2022. **Cet exercice 2022 marque également la fin de la prime à l'épuration qui est abandonnée par les Agences de l'Eau et ne sera plus versée aux collectivités. Notre budget en sera directement impacté.**

Le tableau et les graphes ci-dessous donnent les chiffres et évolutions.

Aide à la Performance Epuratoire, Evolution 2014 => 2022									
	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN
STEP	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Assat	21 381 €	24 653 €	25 507 €	37 636 €	24 203 €	13 580 €	12 099 €	14 196 €	5 812 €
Asson	2 588 €	2 363 €	3 512 €	14 664 €	14 505 €	9 096 €	8 777 €	8 719 €	9 582 €
Lestelle	12 940 €	10 600 €	11 587 €	10 613 €	6 725 €	5 419 €	6 992 €	6 012 €	5 771 €
Baliros	18 353 €	19 201 €	17 077 €	17 132 €	22 989 €	11 127 €	11 988 €	10 845 €	10 679 €
Baudreix	29 561 €	43 173 €	38 772 €	38 773 €	29 087 €	25 616 €	22 142 €	25 735 €	21 918 €
Montaut	/	/	8 351 €	9 663 €	11 241 €	6 904 €	5 448 €	6 933 €	3 656 €
Bruges	/	/	/	5 988 €	6 391 €	3 583 €	3 583 €	3 583 €	3 583 €
TOTAL	84 823 €	99 990 €	104 806 €	134 469 €	115 141 €	75 325 €	71 029 €	76 023 €	61 001 €



1.6 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationale issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Lestelle, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Après les observations de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 20 000 EH, valeurs 2 fois supérieures aux capacités anciennes et avec le raccordement de Bénéjacq, le doublement de la filière de cette STEP était largement justifié.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2022, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes pour l'ensemble des stations d'épuration**.

1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2022 sont, pour les stations concernées par cet indicateur sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans 24h réalisés en 2020	Nombre de bilans 24h conformes en 2020	Taux de conformité	Nombre de bilans 24h réalisés en 2021	Nombre de bilans 24h conformes en 2021	Taux de conformité	Nombre de bilans 24h réalisés en 2022	Nombre de bilans 24h conformes en 2022	Taux de conformité
STEP Bruges - 650 EH	1	1	100%	1	1	100%	1	1	100%
STEP Asson - 1000 EH	4	4	100%	4	4	100%	4	4	100%
STEP Lestelle - 1200 EH	2	2	100%	2	2	100%	2	2	100%
STEP Baliros - 1800 ZH	2	2	100%	2	2	100%	2	2	100%
STEP Montaut - 2000 EH	12	12	100%	12	12	100%	12	12	100%
STEP Assat - 15 000 EH	24	24	100%	24	24	100%	24	24	100%
STEP Baudreix - 20 000 EH	24	24	100%	24	24	100%	24	24	100%

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2022, il s'établit à **115 / 120**.

3 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2022, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

4 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

5 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2022, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public.

6 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2022 est de **42** dont :

- 12 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 30 concernant un problème technique (réseau bouché, etc).

Le taux de réclamation pour l'année 2022 est donc de **0.41 %**.

Toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay est transmise aux abonnés chaque année, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

7 - Taux de renouvellement des réseaux

Ce taux est présenté au chapitre 9 - Renouvellement des réseaux d'assainissement.

8 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions sur branchements

Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE							STATISTIQUES			DOSSIERS SANS SUITE
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau	
72	86	2	3	0	79	8	281	3	5	20

Soit pour l'assainissement collectif :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 79 demandes (+9/2021),
- EU seul : 8 demandes, car beaucoup de demandes de branchements concernaient exclusivement des branchements d'eau pour des immeubles dotés d'un assainissement autonome.

Évolution par rapport à l'exercice précédent :

Une 2ème année COVID-19 encore très chargée en demandes de devis. Les administrés ou aménageurs publics et privés avaient du temps pour l'étude de leurs projets en 2020 et 2021 pendant les confinements

ou les arrêts de travail et la nouvelle réglementation RTE 2022 a fait réaliser ces projets avant que les dispositions énergétiques soient trop contraignantes financièrement.

Répartition mensuelle des études de branchements à proprement dits et des études pour la pose de compteurs d'eau :

Année 2022 Nombre d'études de branchements EU et/ou AEP et de pose de compteur(s) AEP traitées par le bureau d'études du service.	Nb d'études traitées par le BE	Nb d'études de réalisation de branchements (EU et ou AEP)	Nb d'études de pose de compteur(s) AEP
Janvier	23	13	10
Février	21	15	6
Mars	27	20	7
Avril	17	10	7
Mai	16	13	3
Juin	22	15	7
Juillet	17	7	10
Août	18	10	8
Septembre	13	8	5
Octobre	24	16	8
Novembre	11	4	7
Décembre	9	7	2
	218	138	80

Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis :

Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis				
Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Interventins à faire en régie sans devis de travaux ni BC entreprise	Devis FAITS et transmis	Devis A FAIRE
253	236	2	232	0

Bons commande Marché public	Inter REGIE AEP (pose cpt, dépl, pose niche, ect..)	Nb potentiels de compteurs à poser en régie suite au BC émis
89	83	189

- Demandes reçues au service travaux : 253 (-48/2021 des projets sont reportés sur 2023 avec des mises à jour de devis des années antérieures),
- Fiches enquête créées : 236 (-41/2021)
- Devis émis et transmis : 232 émis (-33/2021) pour 236 fiches enquêtes créées (études reportées sur 2023 et 2 interventions faites par la régie sans devis du service ni intervention d'une entreprise extérieure).
- Classé sans suite : 20 unités (-4 /2021) pour des projets reportés ou abandonnés (usagers indécis ou qui n'ont pas précisé leur projet et dont le dossier n'a pas pu être traité jusqu'au bout, faute de retour du demandeur).

- Taux d'instruction des dossiers reçus : 277 fiches instruites / 301 demandes valides reçues = 93% de taux d'instruction réel à cause des 20 dossiers classés sans suite (92% en 2021).

Pour mémoire pour le même taux d'instruction dans les exercices précédents :

86.5 % en 2016 86,5 % en 2017 95 % en 2018 97.5% en 2019 100% en 2020.

Au fil des années le bureau d'études filtre les demandes pour éviter du travail inutile en s'assurant que la demande est bien avérée et/ou complète. Mais cela nécessite des vérifications par mail et téléphone auprès du demandeur.

- Visites sur site pour l'étude et l'exécution des dossiers : 392 visites ont été effectuées sur sites, (-31/2021) de la réception de la fiche à la réception des travaux, avec prises de photos et mesures sur le terrain.

Les études de branchement sont toujours aussi chronophages, l'unité ne peut pas plus les optimiser, les facteurs externes étant toujours non maîtrisables (demandes d'études faites en urgence, dossiers incomplets, dossiers modifiés en cours d'études, pas de maîtres d'œuvre pour beaucoup de dossier et donc de multiples interlocuteurs entre le service et l'usagers (géomètre, constructeur, vendeurs, acheteurs, agences immobilières, etc)

Ce chiffre est constamment en évolution, pour mémoire : 830 visites sur site en 2017 et 780 en 2016 (passage en régie à l'eau) et 378 en 2019, on constate au fil des exercices, une bonne optimisation des déplacements opérée par l'unité depuis avril 2020 avec l'appui d'un nouvel assistant au bureau d'études et d'un appui certain sur le terrain des agents l'unité eau potable porte tout de même ses fruits.

Chaque demande de pose de compteur d'eau, étude la plus simple, nécessite néanmoins la vérification au préalable de l'état de la niche de comptage existante et l'accès à la bouche à clef (parfois posée par l'ancien délégataire et souvent endommagée depuis sa pose) ou le positionnement et le choix de fourniture à poser dans le cadre d'un branchement neuf (niche béton ou borne hors-sol type e-Cub).

Vue le nombre de demande de pose de compteurs en régie (83 en 2022), le nombre d'intervention sur site est donc lié.

Bons de commande de travaux de branchements lancés dans l'exercice :

Nombre de bons de commande et de factures usagers faites au 31/12/2022 :

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	FA Faite
88	1	0	0	0	0	0	0	87

Montant engagé pour les bons de commande au 31/12/2021 :

HT	PARTEU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
270 693,88	46 BC	82 BC	83 BC	54 138,82	324 832,72	324 832,72
	Tot. 142 574,57	Tot. 128 119,31	Tot. 23 722,50			
Moy. 3 076,07	Moy. 3 099,45	Moy. 1 562,43	Moy. 285,81			Moy. 3 691,28

En 2022, 88 bons de commandes (89 -1 annulé) ont été réalisés pour des branchements sur le domaine public, (-14/2021, qui reste l'année record depuis 2011).

- 82 BC/88 liés à l'eau potable.
- 46 BC/88 pour de l'assainissement seul.
- 83 BC/88 avec une intervention en régie (pose de compteur, et frais généraux des unités GRC et Bureau d'études)

2022 est un exercice similaire à celui de 2020.

Beaucoup d'intervention des agents en charge de la clientèle en découle pour pouvoir poser et ouvrir les compteurs ou rechercher des bouches à clef sur le branchement (souvent recouverts par les réfections de chaussées par les gestionnaires de voiries).

- Avoir remboursé aux usagers = 0.18% (0.25% en 2021, 0.5% en 2020, 0.7% en 2019). Les études sont de plus en plus fines, les avoirs concernent, à la marge, des échanges de niches de comptage moins chères que prévue ou des quantités moindres réalisées sur le terrain ou un abandon de prestation finalement non réalisée.

Le montant de commande a suivi le nombre de bons engagés et réalisés, 270 693.88 €HT on été engagés en 2022 (327 108.14 € HT en 2021, 182 194.15 €HT en 2020).

Répartis sur :

- l'assainissement collectif : 142 574.57 €HT (145 129.21 €HT en 2021, 73 929.05 en 2020)
- l'eau potable : 128 119.31 €HT (181 978.93 €HT en 2021, 108 265.10 en 2020)

Le marché public de branchements est réalisé par un groupement de deux entreprises qui se répartissent les bons de commandes de la façon suivante pour cet exercice :

SNATP : 43 BC = 136 716,25 €HT		-> 50,51 %
CEGETP : 44 BC = 133 977,63 €HT		-> 49,49 %

Montant facturé €HT			
SNATP		CEGETP	
EU	AEP	EU	AEP
80 438,38	56 289,12	57 674,69	71 841,46
Total Facturé EU : 138 113,07		Total Facturé AEP : 128 130,58	
96,87%		100,01%	

Le montant facturé pour la partie assainissement est légèrement inférieure au montant engagé aux BC, en effet, des branchements d'assainissement réglés au service par les usagers de maisons neuves sur Bordères ne seront réalisés que pendant les travaux de déploiement du réseau public. Ne connaissant pas à l'avance quelle entreprise les fera dans les zones de travaux, ils ne sont pas encore facturés. L'unité bureau d'études suit un tableau pour ces cas particuliers su Bordères.

Montant perçu pour la partie régie publique :

La part reçue des usagers pour le service (régie) est de 23 722.50 €HT (24 761 €HT en 2021, 16 875 €HT en 2020), relatifs à beaucoup de pose de compteurs (souvent plusieurs sur une nourrice en cas d'individualisation des contrats de fourniture d'eau) et aux frais de dossiers des nombreuses commandes. Ce montant permet de régler l'achat des compteurs et leurs accessoires et le temps passé pour leur pose.

Pour mémoire, le coût d'instruction des devis par le service des eaux est le suivant :

- 2x35€HT pour les parties administrative et technique pour les devis de branchement
- 35€HT seulement pour la partie administrative pour les poses de compteurs dans une niche de comptage existante.

8.9 Répartition par commune des demandes de devis reçues, des BC et des Inter régie :

Commune	Nb demandes reçues + actualisations de devis	Evolutions /2021	Nb enquêtes réalisées + devis actualisés	Nb enquêtes réalisés mais abandon du projet	Nb devis faits et transmis + actualisation de devis	Nb travaux ou inter régie réalisés + inter de 2021 décalées début 2022
BORDES	28	==	28	5	25	17
BEUSTE	25	↑	25		24	21
BORDERES	22	↑↑	22	1	21	17
BENEJACQ	20	↓	20	1	20	18
COARRAZE	17	↑	17	1	16	13
NAY	16	↓↓	16	2	14	8
BOEIL BEZING	13	↓	13	1	13	12
MONTAUT	12	==	12	1	11	8
ASSON	11	↓↓	11	1	11	6
ARROS DE NAY	10	↑↑	10		10	6
BAUDREIX	9	↑	9		9	8
ASSAT	9	↓	9		5	2
MIREPEIX	8	==	8		8	6
HAUT DE BOSDARROS	8	↑↑	3		3	2
BOURDETTES	7	↓	7		7	5
BRUGES-C-M	7	↑	7	1	6	2
IGON	6	↓↓	6		5	4
LESTELLE-B.	5	↓	5		5	4
ANGAIS	5	↓↓	5	5	5	2
SANT-ABIT	5	↑	5		4	2
LAGOS	4	==	4		4	3
ARBEOST	4	↑↑	4		4	2
PARDIES-PIETAT	3	↓	3		3	3
ARTHEZ-D'ASSON	2	==	2		2	1
BALIROS	1	↓↓	1		1	1
FERRIERES	1	==	1		1	1
NARCASTET	1	==	1	1		
LABATMALE		==				
SAINT-VINCENT		==				
TOTAL	259		254	20	237	174

Comme pour chaque exercice, beaucoup de demandes sont reçues sur la commune de Bordes.

On note une évolution à la hausse des demandes sur Beuste et Bordères, en lien direct avec le déploiement du réseau d'assainissement fait à Beuste et en prévision de celui à dérouler sur 2023/2024 sur Bordères.

A contrario de Lagos où le nombre de demande reçue est équivalent à 2021. Mais plusieurs projets de construction sont prévus pour 2023 puisque le réseau d'assainissement est en place.

On note pour 2022, une évolution à la baisse pour Nay, Asson, Igon et Angais, qui étaient en tête de classement en 2021.

Les autres demandes d'études de devis et de commandes effectives se répartissent sur les communes habituelles dotées de l'assainissement collectif et où des lotissements ont été créés.

L'année 2022 reste en cumul une année très productive en nombre d'études à mener et en travaux de branchements ce qui a bien mobilisé l'unité bureau d'études (ce travail est très chronophage et limite le temps à consacrer aux autres missions de service public comme le suivi de chantier ou l'étude des projets comme la production d'eau potable notamment). Le service GRC et l'unité Eau potable sont également beaucoup sollicités pour cette partie des missions de service public de l'eau et l'assainissement.

Le groupement d'entreprises qui réalise les travaux, a encore pu tout exécuter en temps voulu, en traitant le plus possible les urgences (les retards des usagers pour demander un devis ou commander des travaux...).

Malgré la mention portée sur les avis d'urbanisme, les usagers s'y prennent beaucoup trop tardivement pour demander le devis, puis pour commander les travaux et ne comprennent pas qu'il y a des délais pour les deux et s'étonnent encore qu'ils doivent régler le montant des travaux avant leurs réalisations (délibération des élus en 2012 à cause de nombreux impayés).

Pour mémoire, les délais d'instruction des demandes sont :

- Demande de devis -> 15 jours ouvrables pour l'émettre à réception d'une demande complète.
- Demande de travaux > 1.5 mois pour faire les travaux et 5 à 10 jours pour poser le compteur à réception de la commande complète, (règlement et souscription aux contrats EU et/ou AEP).

Il est devenu très courant, que le constructeur appelle le service pour avoir l'eau sur le chantier la veille de son arrivée sur site, le pétitionnaire du PC ayant eu son PC approuvé des mois auparavant mais n'a pas commandé de devis ou passé commande des travaux après devis.

Le service fait alors ce qu'il peut pour traiter les urgences, mais il traite les demandes dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et groupe les commandes de travaux pour des jours consécutifs d'intervention sur le terrain (sans compter les aléas météorologiques qui reportent certaines fois les sessions de branchements).



Réalisation d'un branchement à l'aide d'une aspiratrice excavatrice depuis un regard de visite d'assainissement sur la commune d'Assat (Zone Aéropolis).

8.10 Etudes des projets, conventions et contrôles des travaux de lotissements :

- Aménagements urbains en cours de suivi par le bureau d'études et l'unité eau potable :

COMMUNE	NOM DU LOTISSEMENT	CONSTRUCTION	Etat d'avancement avec le service des eaux de la CCPN
ANGAIS	CAMI MEDAA	2013	Intégré dans le domaine public fin 2021
ANGAIS	COUBIRIS	2017	Terminé, pose de compteurs et modification de deux branchements en 2022 par le lotisseur
ANGAIS	DU NEOLUVIELLE	28/04/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ANGAIS	PIERRE BORDENAVE	2013	Intégré dans le domaine public fin 2021
ARBEOST	SOULOR	2022	Projet CCPN, modification de la desserte en eau dans la zone - projet en cours
ARROS-DE-NAY	LE VERGER	2015	Intégré dans le domaine public ? Ou à venir ?
ARROS-DE-NAY	LES TOURTERELLES	8/2/2019	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ARROS-DE-NAY	LES VIGNES	2013	Intégré dans le domaine public ? Ou à venir ?
ARROS-DE-NAY	Lotissement CONSORTS BRUNE	2018	Terminés, pose de compteurs, pas de voie à intégrer (bordure voies communales)
ARROS-DE-NAY	LOTS LARROCHE / PROCESSE	2018-2020	Terminés, voie déjà publique (lots en bordure du chemin communal)
ARROS-DE-NAY	POINT DE VUE	2018-2020	Projet mairie pour de nouveaux lots, en attente, pas de nouvelles
ASSAT	CHEMIN DE CASTERA	6/07/2015	Eau : AGUR, EU : CCPN, intégration des réseaux et voiries pour 2023
ASSAT	CLOS FRANCIS JAMMES	2022	Terminé, pose de compteurs en cours (AGUR), intégration à venir
ASSAT	DU MARTOURET	31/05/2016	Intégré dans le domaine public en 2022
ASSAT	LE CLOS DE PYRENE	2022	Terminé, pose de compteurs en cours (AGUR), intégration à venir
ASSON	La croix de Nauquem	19/04/2021	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
ASSON	LE PARC DES ASPHODELES	26/05/2008	Intégré dans le domaine public en 2015
ASSON	LES FLORALIES	2008-2009	Intégré dans le domaine public en 2017
ASSON	PETRIQUE	2011	Terminé, levées des réserves sur le réseau EU à faire avec M. PETRIQUE / BOUQUET, refus d'intégration pour l'instant
ASSON	RESIDENCE SENIOR / LOTISSEMENT	2022	En cours de réalisation pour la résidence Ages et Vie (voirie restera privée)
ASSON	ZAC DE LA BASTIDE	-	Intégré dans le domaine public (date ?)
BALIROIS	BELLASSISE	2008	Pb sur le pluvial, de nombreux lots ont redivisés, dessertes EU/EP en mauvais état, refus d'intégration par le service pour l'instant, de nombreuses réserves sur EU/EP
BAUDREIX	LA CHATAIGNERAIE	2009	Intégré dans le domaine public en 2013
BAUDREIX	LA CLE DES CHAMPS	05/07/1905	Réserves sur réseau EU, levées partiellement par S2D
BAUDREIX	LE VIGNEMALE	21/07/2017	Terminé, pose de compteurs
BENEJACQ	BELLA VISTA	27/11/2020	Terminé, lots donnant sur le domaine public, pas d'intégration à faire
BENEJACQ	BIE NAY	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	CAP O SUD	28/09/2020	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	DOMAINE DE PEPE	15/09/2018	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	LE PARC DES EDELWEISS	27/12/2012	Intégré dans le domaine public en 2022
BENEJACQ	LE VIGNEMALE	14/11/2014	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	LES LANOTS	08/12/2011	Terminé, en attente de construction des derniers lots avant intégration
BENEJACQ	OPALE	15/02/2017	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	PERBELS	2015	Intégré dans le domaine public en 2021
BENEJACQ	PLEIN SOLEIL	03/06/2016	En cours de finitions voirie 2022/2023 avant intégration dans domaine public
BENEJACQ	PLEIN SUD	06/11/2013	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BENEJACQ	PYRENEES	2007	Intégré dans le domaine public en 2021
BEUSTE	CHATAIGNIERS	03/09/2018	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BEUSTE	DU VAL D'AZUN	22/03/2010	Intégré par mairie sans avis de la CCPN, EU pas déployé, en attente d'un projet PA connexe pour le faire
BEUSTE	LES VIGNES	17/07/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	MARIE-BLANQUE	01/04/2021	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	PASQUINE	07/10/2015	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BEUSTE	VAL D'AURE	30/09/2019	Terminé, pose de compteurs et finitions voiries, intégration à venir
BOEIL-BEZING	BALAÏTOUS	2004-2007	Intégré dans le domaine public en 2018
BOEIL-BEZING	BELLOCOQ-DESSUS (ANC)	2022	En cours
BOEIL-BEZING	CLOS DES CAMELIAS	2015	Terminé, poses de compteurs, intégration à venir
BOEIL-BEZING	CLOS DES MAGNOUIAS	2001	Intégré dans le domaine public ?
BOEIL-BEZING	L'ANNE DE BACH	2022	En cours
BOEIL-BEZING	LE CAPBAT	2018	Dossier en cours, pas de nouvelles du lotisseur
BOEIL-BEZING	LE CLOS DES ADONIS	2012	Terminé, intégration à venir ?
BOEIL-BEZING	LE CLOS DES AIGRETTES	2022	En cours
BOEIL-BEZING	LE GABIZOS	2009	Intégré dans le domaine public en 2020
BOEIL-BEZING	LE PRE DU ROI	2020	Terminé, pas de lots en construction pour l'instant, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LE VIGNEMALE	2018	Terminé, poses de compteurs, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LES CAPUCINES	-	Terminé, en attente d'intégration à la fin de la construction des lots, intégration à venir
BOEIL-BEZING	LES LYS	2021	En cours
BOEIL-BEZING	LES TULIPES	2014	Terminé, en attente d'intégration à la fin de la construction des lots, intégration à venir
BOEIL-BEZING	MYOSOTIS	2014	Intégré dans le domaine public ?
BOEIL-BEZING	PROJET CH DES COTEAUX	2020	Dossier en cours, pas de nouvelles (M. DUPUIS) / M. GALIBERT s'est retiré pour ses lots
BOEIL-BEZING	RESIDENCE CHICOTTE	2018	Terminé en 2022, 10 lots, voie restera privée
BOEIL-BEZING	ROCHE AUX FEES	2012	Terminé (quelques lots et projet sur l'usine en cours) - voirie reste privée
BORDERES	CLAIRIERE DES IRIS	14/12/2007	Terminé, pose de compteurs, intégration à venir
BORDERES	DES PALOMBES	11/07/1905	Terminés, le réseau EU a été posé par le lotisseur et sera raccordé à l'automne 2023
BORDERES	SUZETTE	04/05/2021	Lots détachés et desservis pas une voie privée pour 2 lots et sur voie publique pour 3 autres, pas d'intégration à venir (voie privée et bord route)
BORDES	CLOS DES JONQUILLES (ASPIN)	2018	Terminé, en attente des éléments du lotisseur pour pouvoir intégrer en 2023 (relance du service le 14/03/2023)
BORDES	DU CENTRE	2023	Etudes en cours - travaux 2023
BORDES	PIC D'ANEQU (DES GRANGES)	18/01/2013	Intégré au domaine public en 2022 après de nombreuses relances auprès du lotisseur
BORDES	PIC DU LURIEN	12/09/2016	Intégré dans le domaine public en 2021
BORDES	RESIDENCE SENIOR	2022	En cours de réalisation pour la résidence Ages et Vie (voirie restera privée)
BORDES & ASSAT	LE CABALIROS	2015	Intégré dans le domaine public en 2020
BOURDETTES	CLOS DES ARUMS	2022-2023	En cours
BOURDETTES	LOU CAP MATIN	28/06/2016	Tabourets EU et bouches à clef AEP dégradées, voirie pas faite, pas d'intégration pour l'instant
BOURDETTES	NABARRE	1964/2005	Intégré dans le domaine public en 2019
BOURDETTES	OLIBET	2020	Terminés pose de compteurs, voirie pas faite (2023)
COARRAZE	LOU BARADAT	30/03/2016	Projet à l'arrêt, un PA modifié est en cours pour faire des maisons mitoyennes sur chaque lot
COARRAZE	LOUBERE/ LE VERGER	2012	Intégré dans le domaine public en 2013
COARRAZE	PARC DES ASPHODELES	23/06/2017	Terminés, pose de compteurs, intégration à venir
IGON	LE CLOS DES EDELWEISS	30/03/2017	Intégré dans le domaine public en 2022
IGON	LES TOUPIETTES	2011	Intégré dans le domaine public en 2017
IGON	L'OREDON	2011-2015	Intégré dans le domaine public en 2022
IGON	PEYRASSE II	2013	Intégré dans le domaine public en 2021
IGON	SAINT-CRICQ	10/07/2008	Intégré dans le domaine public en 2022
LAGOS	LOTISS CH PEYRELONGUE	2022	En cours d'études
MIREPEIX	CLOS DES ANTHEMIS	2011	Intégré dans le domaine public en 2013
MIREPEIX	CLOS DU PRE DU ROI	2014	Intégré dans le domaine public en 2015
MIREPEIX	ISARCE	2012	Intégré dans le domaine public en 2013
MIREPEIX	LES BOUTONS D'OR	2013	Intégré dans le domaine public en 2014
MIREPEIX	L'ESTIBETTE	2012	Intégré dans le domaine public en 2021
MONTAUT	ARROUGEN	07/02/2007	Instruit en ANC, En cours d'études pour la création du réseau EU par le lotisseur avant d'être intégré (CCPN prends en charge le PR à créer), le lotisseur et son entreprises prennent du délai
MONTAUT	GAYE	08/03/2021	Projet arrêté, 3 lots construits sur 1ère tranche, voir PLU si la suite sera réalisée
NAY	ALLEES ANCIENS COMBATTANTS	2021	En cours de réalisation
NAY	DE LA MONTJOIE	16/03/2017	terminés, voirie finie, intégration à venir
NAY	PROJET NEXITY	2012-2023	Projet en cours 3 versions - réalisation courant 2023 ?
PARDIES PIETAT	L'OREE DU BOIS	16/01/2017	Voies sur 2023 - en phase ASL avant intégration, intégration à venir
PARDIES PIETAT	MAUBECC (communal)	2021	En cours d'études avec mairie



En cours de suivi



En attente d'action(s)



Opération terminée et intégrée dom. public

Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :

Nombre de DICT reçues et récépissés traités :

- **1347** formulaires reçus (6.12/jour ouvré) contre 1640 et 7.4/jour ouvré en 2021 (grosse reprise des opérations de travaux après l'année COVID 2020).
- 100 % de taux de traitement
(ATU compris, sauf le weekend car pas d'agent d'astreinte pour répondre aux DT-DICT-ATU, le service répond donc avec 1 à 2j de délai, mais le réseau n'est pas classé comme sensible et les travaux peuvent commencer).

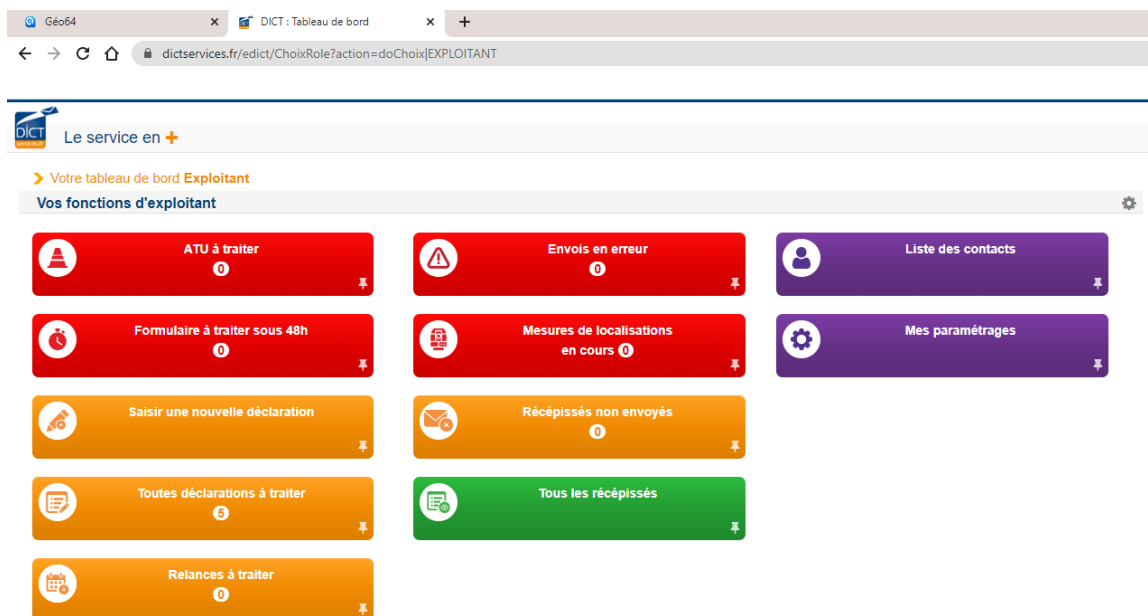


Tableau de bord sur PC de la plateforme dématérialisée dict-services.fr pour traiter les réponses au DT/DICT/ATU.

(Usage quotidien pour répondre comme Exploitant ou faire des demandes comme Déclarant pour les travaux du service des eaux).

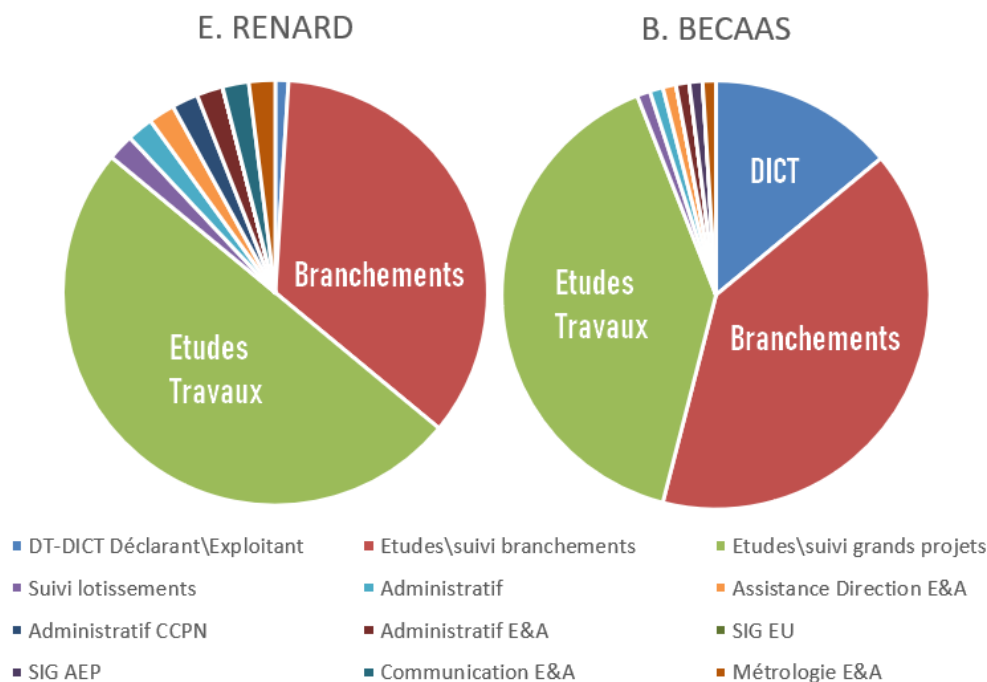
Le nombre de récépissé est stable, avec des interventions déclarées majoritairement sur le territoire pour :

- Le déploiement de la fibre (création de chambres NRA, PBO, coffrets PMZ, PBO souterrains, PBO sur poteaux)
- La modification des prises de terre ENEDIS sur les poteaux électriques
- L'enfouissement de réseaux secs
- Les autres travaux de VRD sur le domaine public et dans certains terrains privés.
- L'aménagement de lotissement
- L'aménagement de voie verte/véloroute pour de la mobilité

La répartition du traitement des DT/DICT/ATU sur l'année 2022, se compose ainsi :

Nombre de DT-DICT traitées		
MOIS	Nombre	
Janvier	92	RAR et vote des budgets des Moa publics
Février	207	
Mars	190	
Avril	123	Déclarations des projets (DT) et 1eres DICT Travaux
Mai	144	
Juin	91	
Juillet	66	DT et DICT Travaux
Août	96	
Septembre	114	
Octobre	95	DT et DICT en baisse : Congés
Novembre	64	
Décembre	65	
TOTAL	1347	

8.10 Estimation du temps passé sur une semaine par les deux agents de l'unité Bureau d'études :



9 - Taux de renouvellement du réseau en 2022

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisation renouvelé ou réhabilité	0	0	2065	250	1150

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2022 a été exécuté principalement sur le réseau amianté et en vieux PVC de la commune d'Asson (fin de l'opération de 2020 au centre-bourg et quartier des Artigues) :

- Des interventions ponctuelles sur des tabourets et des branchements d'assainissement en terrain privé, dégradés par les usagers lors des raccordements non conformes,
- La reprise de branchements existants en amiante qui étaient dégradés par le temps et la présence d'eau dans le sous-sol,
- La reprise d'étanchéité de regards de visite sur le collecteur principal,
- Le gainage par l'intérieur ou l'intervention en fouilles traditionnelles du collecteur principal.

Le Schéma Directeur approuvé en 2021 projette un taux de réhabilitation plus important annuellement. Puisque les opérations de création pure de réseaux vont se terminer avec l'opération de Bordères (Assat à l'étude, mais le dossier est complexe techniquement et financièrement), la gestion patrimoniale devrait générer un programme de travaux de réhabilitation sur les réseaux les plus anciens et les plus fragiles.

10 - Linéaire réhabilité

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2022 a été exécuté principalement sur le réseau amianté et en vieux PVC de la commune d'Asson (centre-bourg, rues du Tourmalet et Ossau et quartier des Artigues) :

- Des interventions ponctuelles sur des tabourets et des branchements d'assainissement en terrain privé, dégradées par les usagers lors des raccordements non conformes,
- La reprise de branchements existants en amiante qui étaient dégradés par le temps et la présence d'eau dans le sous-sol,
- Le reprise d'étanchéité de regards de visite sur le collecteur principal,
- Le gainage par l'intérieur ou l'intervention en fouilles traditionnelles du collecteur principal.

Le Schéma Directeur lancé en 2019 projette un taux de réhabilitation plus important annuellement. Puisque les opérations de création pure de réseaux vont se terminer avec l'opération de Bordères (Assat à l'étude, mais le dossier est complexe techniquement et financièrement), la gestion patrimoniale devraient générer un programme de travaux de réhabilitation sur les réseaux les plus anciens et les plus fragiles.

Travaux publics traditionnels avec ouverture de fouilles :

- Ouverture de fouilles pour réparation du collecteur.
Sans objet.
- Remises à la côte ou changement de tampon EU ou EP)
Depuis que la CCPN a rappelé aux communes qu'elles étaient compétentes pour l'entretien des accessoires de voirie, (tampons et bouches à clef sur couche de roulement ou trottoirs), le service a réduit ses interventions très coûteuses sur les 23 communes desservies.

La CCPN a néanmoins investi dans la remise à la cote de tampons EU lors du schéma directeur, pour pouvoir accéder aux réseaux.

Les communes sont avisées qu'elles doivent remettre à la cote ces accessoires de voirie pour que le service puisse aussi intervenir en urgence en cas de problèmes sur les réseaux EU et AEP.

Sans tranchées :

- 4eme phase de réhabilitation en deux secteurs Nord et Sud à Asson :
L'ensemble du réseau de collecte de la commune d'Asson était très endommagé et subissait un ressuyage des sols long et intense dû en partie à la géologie, et à la mauvaise mise en œuvre des réseaux à l'époque.
Le système de collecte, disposait de postes de mises en charges et n'était plus à même de supporter ces à-coups hydrauliques et la pollution domestique urbaine n'était pas correctement collectée jusqu'à la station d'épuration.
Le système de traitement (STEP d'Asson rejetant à l'Ouzom, affluent du Gave de Pau) ne pouvait de toute façon pas contenir ni traiter ce volume excédentaire ni suivre l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Depuis l'adhésion de la commune d'Asson au service des eaux de la Communauté de communes du Pays de Nay, déjà 3 programmes de travaux en 2014, 2015 et 2016, ont été réalisées pour :

- De la mise en séparatif des réseaux EU et AEP,
- Une meilleure collecte de la pollution qui se déversait,
- Des suppressions ou des réhabilitations d'anciens ouvrages de refoulement ou de mise en charge,
- Un redimensionnement du réseau aval du bourg et du transit à la station d'épuration,
- Une grande opération de réhabilitation du réseau de collecte par l'intérieur.

Ces travaux ont permis de résorber en partie la surcharge hydraulique par temps de pluie mais ont surtout rendu possible la collecte et l'acheminement de toute la pollution domestique de la commune, sans perte vers la station d'épuration. Station d'épuration en cours d'études et de financement pour la doubler en capacité.

En parallèle du dossier technico-économique de ce doublement de capacité de traitement de la station d'épuration, **la collectivité présente une nouvelle tranche de réhabilitation du réseau**, sur les parties restant à traiter et pouvant encore résorber les débits d'eaux claires ou météoriques.

Travaux proprement dits :	553 000 € HT
Frais de Maîtrise d'œuvre interne :	13 800 € HT
Frais des essais de réception sous accréditation COFRAC :	~ 6 000 € HT.
Soit un coût global de :	572 800 € HT

Ouvrages connexes réhabilités (Postes de refoulement / Déversoirs d'orage ...)

- Le poste de refoulement des eaux usées de Pardies-Piétat (au Stade) été réhabilité dans son ensemble (hydraulique, sécurité, armoire électrique, et création d'un trop plein avec clapet de nez dans un bras du Luz).

11 - Grands Projets /Marchés de travaux EU

Le plus gros du budget d'investissement a été consacré pour de la création de réseaux neufs :

- Continuité et fin de la collecte des eaux usées sur Lagos, commencé en 2021 jusqu'à juillet 2022.

12 - Études de Grands Projets /Marchés de travaux EU

- Stations d'épuration :
 - Réhabilitation et extension de la station d'épuration d'Asson (2 000 EH) : 1 085 000 € HT réalisés sur 2022
 - Renouvellement dégrilleur automatique de la station de Baliros pour 35 000 € HT
- Postes de relevage :
 - Création du poste de la salle des fêtes à Lagos.

V / INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N.

Pour l'année 2022 les tarifs sont les suivants :

		Tarif général	Commune de Lestelle Betharram	Comme de NARCASTET
Délibération du 21/11/2021	Part Fixe	50€ HT/an soit 25€HT/semestre	45€ HT/an soit 22,50€HT/semestre	50€ HT/an soit 25€HT/semestre
	Part variable	1,68€ HT/m3	1,58€ HT/m3	1,48€ HT/m3

2 - Recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2018 :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Recette Redevance	1 826 344	1 946 875	2 036 113,68	2 106 446,30	2 096 897
Dont abonnement	440 101	471 050	476 548	480 050	493 108
Autres prestations	19 500	18 700	26 354	24 995	33 492
Branchement Particulier	105 975	92 472	85 060	121 885	142 574
PFAC	175 708	243 355	183 741	173 735	194 404
Total	2 127 527	2 301 402	2 331 269	2 427 061	2 467 367

3 - Budget du Service assainissement 2022

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 08/04/2022 :

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	Dépenses (€)	
11	Charges à caractère général	545 000
12	Charges de personnel	574 400
65	Autres charges de gestion courante	62 000
14	Atténuation de produits	-
Total des dépenses de gestion des services		1 181 400
66	Charges financières	142 750
67	Charges exceptionnelles	33 700
22	Dépenses imprévues	34 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		210 450
23	Virement à la section d'investissement	2 639 020
42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 345 900
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 984 920
TOTAL		5 376 770
Résultat reporté ou anticipé		-
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 376 770

Chap.	Recettes (€)	
70	Autres produits de gestion courante	2 664 000
75	Autres produits	1 000
13	Atténuation de charges	7 000
Total des recettes réelles d'exploitation		2 672 000
42	Opération d'ordre de transfert entre section	515 420
Total des recettes d'ordre d'exploitation		515 420
74+77	Subventions + Produits exceptionnels	104 700
Résultat reporté ou anticipé		2 084 650
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 376 770

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses (€)			Recettes (€)		
23	immobilisations en cours	4 293 500	13	Subventions d'investissement reçues	460 800
Total des dépenses d'équipement		4 293 500	16	Emprunts et dettes assimilés	-
16	Emprunts et dettes assimilés	998 300	Total des recettes d'équipement		460 800
20	Dépenses imprévues	22 000	1068	Réserves	16 650
20	Immobilisations incorporelles	10 000			
21	Immobilisations corporelles	116 550	Total des recettes réelles d'investissement		477 450
Total des dépenses financières et op compte tiers		1 146 850	21	Virement de la section de fonctionnement	2 639 020
Total des dépenses réelles d'investissement		5 440 350	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 345 900
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	515 420	41	Opérations patrimoniales	968 700
41	Opérations patrimoniales	968 700	Total des recettes d'ordre d'investissement		4 953 620
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 484 120	TOTAL		5 431 070
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		-	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		1 493 400
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 924 470	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		6 924 470

Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2022 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
22 529 895 €	12 346 847 €	1 142 508 €	144 203 €	998 305 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 8,9 ans pour se désendetter.

Données arrêtées au 31 décembre 2022	
Encours de la dette contractée	12 346 847 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 2 752 000 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 372 000 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	1 380 000 € HT
Durée d'extinction de la dette	8,9 ans

3.1 Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2020 s'élèvent à **1 224 466.88 €**

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2020, à **492 794 €**

3.2 Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Le montant des impayés en **2022** s'élève à **276 540,79€ TTC** (redevances assainissement et dont PFAC pour 31 655,65€). Ce montant englobe également les listes admissions en non-valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté.

Comme chaque année, le trésorier a proposé des listes de dossiers pour des admissions en non-valeur (possibilité de recouvrement) ou créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau ci-dessous retranscrit les montants que la collectivité a acté depuis 2017 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2017	5 130.50 €	1 486.03 €
Année 2018	-	4 325,00 €
Année 2019	-	2 210,32 €
Année 2020	-	-
Année 2021	-	7 084,66 €
Année 2022	-	4 197,46 €

4 - Autres Tarifs

4.1 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

- Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

- Constructions neuves : modification de la partie existante
- Constructions existantes :

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m² appliqué)	20 €	0,3

4.2 Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

	Base surface de plancher (le m²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

Base de surface de plancher (m²) * 20 € * 0,8 (coefficient modérateur)

VI / AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2010 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Service Assainissement de la Communauté de Commune du Pays de Nay réalise chaque année des travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire afin de rendre accessible un maximum de points.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2022. **Pour l'année 2022**, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 215 km (on ne prend pas en compte le refoulement qui lui représente 28 km), est d'environ **1,5 %** (soit 3 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 3 % en 2017, 4% en 2018, 1,2% en 2019 et 2% en 2022 et 3% en 2021.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEP

2.1 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BRUGES

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bruges				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Bruges	Service Assainissement CCPN	Faucardage des roseaux, nettoyage des bassins plantés de roseaux	/
			Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	

Sur l'année 2022, seul l'entretien courant et la maintenance préventive (fauche et nettoyage des bassins plantés de roseaux) ainsi que l'entretien préventif électromécanique du poste entrée STEP ont été réalisés par les agents du Service Assainissement.

2.2 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Asson				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Mars 2022	Asson	SEIHE	Dépannage clarificateur	228
Janvier 2022	Asson	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2022, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisées sur la STEP d'Asson l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement ainsi qu'un dépannage par notre sous-traitant SEIHE.

2.3 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de LESTELLE

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Lestelle				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Lestelle	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2022, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique. Seuls ont été réalisées sur la STEP de Lestelle l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) par les agents du Service Assainissement.

2.4 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Baliros	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/

Sur l'année 2022, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros n'ont pas été nécessaires. Seuls ont été réalisés sur la STEP l'entretien courant et la maintenance préventive par les agents de la CCPN.

2.5 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Montaut	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
12/10/2022		SEIHE	Réparation sonde armoire	160

Sur l'année 2022, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut, se sont élevées à **160 € HT**.

2.6 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT

Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat - Bordes				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Assat	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
08/10/2022		SIAM	Réparation portail	574
27/07/22		SEIHE	Réparation dégrilleur STEP	577
02/11/22		Biotrade	sacs longopac	740

Sur l'année 2022, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) se sont élevées à **1 891 € HT**. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents de la CCPN.

2.7 Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX

Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
Janvier 2022	Baudreix	Service Assainissement CCPN	Vidange motoréducteurs PR entrée STEP	/
15/04/22		SEIHE	Réparation armoire	100
01/06/2022		SEIHE	alim coffret presse	415
02/07/22		SEIHE	Onduleur	245
06/09/22		SEIHE	Intervention dépannage contacteur STEP	160
05/10/22		SEIHE	Divers interventions	280
08/11/22		Loubsens	Révision moteur STEP	353
10/11/22		SEIHE	Intervention astreinte STEP	165

Sur l'année 2022, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix se sont élevées à **1 718 € HT**.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

Les années 2014 à 2022 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay réalisée en 2013.

Sur le territoire de la CCPN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et SAFRAN).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilée domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII / OBJECTIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2023

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Service Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Nay pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

- ⇒ Poursuite de la construction des réseaux de collecte de Lagos (2021 à 2022) et de Bordères (2023 à 2024), de la réhabilitation du réseau d'assainissement d'Asson et de la station d'épuration d'Asson (2023).
- ⇒ Schéma Directeur d'assainissement avec la mise à jour des données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Travaux sur l'amélioration du fonctionnement des PR de Bourdettes, Lestelle et Coarraze.
- ⇒ Travaux de modernisation de la STEP de Lestelle

2 - Études et prospectives

- ⇒ Mise en oeuvre d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire de la CCPN avec gestion patrimoniale
- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Etude d'opportunité pour réutiliser les eaux usées traitées des stations d'épuration d'Assat-Bordes et de Nay-Baudreix.
- ⇒ Avant-projet de réhabilitation du canal unitaire Marcadieu/Remparts à Nay
- ⇒ Avant-projet de création du réseau d'assainissement d'Assat

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEP, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Optimisation des études d'analyses des risques et de défaillances (intégration STEP ASSON)
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du Service eau / assainissement de la CCPN

1 - Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

Communes	Avis d'urbanisme		
	CU	PC + PA	DP
Angaïs	6	-	1
Arros-de-Nay	-	-	-
Assat	1	12	-
Asson	3	2	-
Baliros	-	-	-
Baudreix	-	3	-
Bénéjacq	3	10	-
Beuste	2	16	2
Boeil-Bezing	-	6	1
Bordères	-	11	-
Bordes	5	8	2
Bourdettes	-	5	3
Bruges-Capbis-Mifaget	-	-	1
Coarraze	2	2	-
Igon	1	4	2
Lagos	1	5	-
Lestelle-Bétharram	1	-	-
Mirepeix	1	5	1
Montaut	6	4	-
Narcastet	1	1	-
Nay	1	1	-
Pardies-Piétat	-	-	-
Saint-Abit	1	1	-
TOTAL	35	96	13

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

DP : Déclaration de travaux

Les usagers ont été informés de la PFAC qui leur sera assujetti pour un montant total instruit de 225 081 € à percevoir à N+2

Entretien / hydrocurage ouvrages et réseaux 2022

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
14/02/2022	Asson	Pompage REC	Step - Pompage REC			4,10	Step de Lescar	3274
14/02/2022	Coarraze	Débouchage réseau	Rue Jean Duhourcau	50,00				
16/02/2022	Nay	Débouchage branchement EU	14 cote Saint-Martin					
25/05/2022	Baudreix	Débouchage réseau	Réseau en amont du PR Okiri	100,00				
25/05/2022	Baudreix	Débouchage réseau	Réseau en amont du PR Okiri	40,00				
03/03/2022	Asson	Débouchage branchement EU	26 rue des Pyrénées					
03/03/2022	Nay	Débouchage branchement EU	8 chemin de la Montjoie					
21/03/2022	Bourdettes	Curage réseau	chemin du Bois	250,00		2,50	Labat à Aire	3335
21/03/2022	Nay	Curage réseau	Chemin de la Montjoie	280,00				
22/03/2022	Nay	Curage branchement	1 rue de Montbula	5,00				
22 au 24/03/2022	Bénéjacq	curage réseau	chemin de Arroutis	1000,00				
22/03/2022	Coarraze	ITV	chemin Darré Loustau		9,55			
22/03/2022	Bourdettes	ITV	chemin du Bois		188,00			
23/03/2022	Nay	ITV	1 rue du Montbula		8,10			
24/03/2022	Bordes	curage réseau	angle G. Fébus / J. Szydlowski	50,00				
17/05/2022	Asson	Pompage REC	Step - Pompage REC			4,00	Step de Lescar	
14/06/2022	Bruges	Curage PR	PR amont step			0,50	CET Bonnut	5693
14/06/2022	Asson	Curage PR	PR Marancy					
14/06/2022	Igon	Curage PR	PR 1 - Hourcq					
14/06/2022	Igon	Curage PR	PR 2 - Lavoir					
14/06/2022	Igon	Curage PR	PR 3 - Capbat					
14/06/2022	Igon	Curage PR	PR 4 - Lot Isarce					
15/06/2022	Coarraze	Curage PR	PR Pont du Lagoin			0,50	CET Bonnut	5695
15/06/2022	Coarraze	Curage PR	PR Monjoie					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR Espace Pyrénées Super U					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR Montplaisir					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR Artigues					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR Moulin chemin de Barcanous					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR Ancienne Step					
15/06/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR les Lanots					
15/06/2022	Mirepeix	Curage PR	PR Lot Estibette					
15/06/2022	Mirepeix	Curage PR	PR Lot Pyrène					
16/06/2022	Nay	Curage PR	PR Rue du Canal			0,50	CET Bonnut	5696
16/06/2022	Nay	Curage PR	PR Saint-Roch					
16/06/2022	Nay	Curage PR	PR Textile					
16/06/2022	Narcastet	Curage PR	PR Gens du voyage					
16/06/2022	Narcastet	Curage PR	PR La Cassourade					
16/06/2022	Narcastet	Curage PR	PR Lot les berges du Moulin					
16/06/2022	Bourdette	Curage PR	Lot Andars					
16/06/2022	Bourdette	Curage PR	Village - rue du Moulin					
16/06/2022	Arros-Nay	Curage PR	Les Vignes					
16/06/2022	Arros-Nay	Curage PR	Le Verger					
17/06/2022	Assat / Bordes	Curage PR	PR Clément Ader			2,72	Labat à aire	3342
17/06/2022	Assat / Bordes	Curage PR	PR Les Granges					
17/06/2022	Assat / Bordes	Curage PR	PR Lot Cabaliros					
17/06/2022	Assat / Bordes	Curage PR	PR Lot Les Prairies					
17/06/2022	Beuste	Curage PR	PR 1 - pêcheurs					
17/06/2022	Beuste	Curage PR	PR 4 - Principal					
17/06/2022	Beuste	Curage PR	PR 2 - rue des cerisiers					
17/06/2022	Baudreix	Curage PR	PR impasse Bur					
17/06/2022	Baudreix	Curage PR	PR La Chataigneraie					
17/06/2022	Baudreix	Curage PR	PR Gabizos					
20/06/2022	Assat / Bordes	Curage PR	PR entrée step					
20/06/2022	Montaut	Curage PR	PR Domaine St Georges					
20/06/2022	Montaut	Curage PR	PR 4 - Route de Saint-Vincent					
20/06/2022	Montaut	Curage PR	PR 1 - Aiguillous					
20/06/2022	Montaut	Curage PR	PR 5 - Le Mourle					
20/06/2022	Montaut	Curage PR	PR 3 - Lanne de Haut					
21/06/2022	Montaut	Curage PR	PR 2 - Bétharram					
21/06/2022	Montaut	Curage PR	PR entrée step					
21/06/2022	Baudreix	Curage PR	PR Okiri					
21/06/2022	Lestelle Bétharram	Curage PR	PR 1 - Gave (pression)					
21/06/2022	Baliros	Curage PR	PR entrée step			1,82	Step de Lescar	4638
23/06/2022	Lestelle Bétharram	Curage PR	PR entrée step					
23/06/2022	Lestelle Bétharram	Step	Pompage des graisses					
08/09/2022	Asson	Pompage REC	Step - Pompage REC			3,70	Step de Lescar	4485
28/09/2022	Benejacq	Débouchage branchement	5 chemin des Arroutis	10,00		1,00	Labat à Aire	3352
28/09/2022	Asson	Débouchage branchement	Carrère Longue	50,00				
28/09/2022	Coarraze	Débouchage et curage réseau	Rue Duhourcau	150,00				
28/09/2022	Bordes	Débouchage et curage réseau	Rond-pont avenue Szydlowski	150,00				
03/10/2022	Asson	Curage PR	PR Marancy			0,50	Centre Bonnut	3328
24/10/2022	Nay	Débouchage branchement	Rue Marguerite de Navarre	20,00				
24/10/2022	Nay	Curage réseau	Rue Marguerite de Navarre	75,00				

21/11/2022	Bourdettes	Curage PR	Lot. Andars					
21/11/2022	Bourdettes	Curage PR	Village - rue du Moulin					
21/11/2022	Arros de Nay	Curage PR	Les Vignes					
21/11/2022	Arros de Nay	Curage PR	Le Verger					
21/11/2022	Saint-Abit	Curage PR	Village					
21/11/2022	Pardies-Piétat	Curage PR	PR Stade			0,25	Centre enfouissement Bonnut	5906
21/11/2022	Baliros	Curage PR	Poste pression					
21/11/2022	Assat / Bordes	Curage PR	Clément Ader					
21/11/2022	Assat / Bordes	Curage PR	Les Granges					
21/11/2022	Assat / Bordes	Curage PR	Lot. Cabaliros					
21/11/2022	Assat / Bordes	Curage PR	Lot. Les Prairies					
22/11/2022	Beuste	Curage PR	PR 4 - Principal					
22/11/2022	Beuste	Curage PR	PR 1 - Pêcheurs					
22/11/2022	Beuste	Curage PR	Pr 2 - Rue des Cerisiers					
22/11/2022	Baudreix	Curage PR	Impasse Bur					
22/11/2022	Baudreix	Curage PR	La Chataigneraie					
22/11/2022	Baudreix	Curage PR	Gabizos			0,25	Centre enfouissement Bonnut	5907
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Domaine Saint Georges					
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Route de Saint Vincent					
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Aiguillous					
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Le Mourle					
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Lanne de Haut					
22/11/2022	Montaut	Curage PR	Bétharram					
23/11/2022	Igon	Curage PR	PR 2 - Lavoir					
23/11/2022	Igon	Curage PR	PR 3 - Capbat					
23/11/2022	Igon	Curage PR	PR 4 - Lot. Isarce					
23/11/2022	Coarraze	Curage PR	Montjoie					
23/11/2022	Bénéjacq	Curage PR	Espace Pyrénées Super U			0,25	Centre enfouissement Bonnut	5908
23/11/2022	Bénéjacq	Curage PR	Les Lanots					
23/11/2022	Mirepeix	Curage PR	Lot. Estibette					
23/11/2022	Mirepeix	Curage PR	Lot. Pyrène					
23/11/2022	Nay	Curage PR	Rue du Canal					
23/11/2022	Nay	Curage PR	Textile					
24/11/2022	Bénéjacq	Curage PR	Violettes					
24/11/2022	Bénéjacq	Curage PR	Artigues			0,25	Centre enfouissement Bonnut	5909
24/11/2022	Bénéjacq	Curage PR	Moulin chemin Barcanous					
24/11/2022	Nay	Curage PR	Saint-Roch					
30/11/2022	Lestelle	Curage PR	PR entrée step			5,00	Viellenave d'Arthez	5887
30/11/2022	Lestelle	Pompape	Pompape et évacuation des graisses de la step					
01/12/2022	Igon	Curage PR	PR 1 - Hourcq					
01/12/2022	Coarraze	Curage PR	Pont du Lagoin					
01/12/2022	Bénéjacq	Curage PR	Ancienne step					
01/12/2022	Bordes	Curage PR	PR entrée step					
01/12/2022	Narcastet	Curage PR	La Cassourade			6,50	Centre enfouissement Bonnut	5910
01/12/2022	Narcastet	Curage PR	Gens du voyage					
01/12/2022	Narcastet	Curage PR	Lot. les berges du moulin					
02/12/2022	Lestelle	Curage PR	PR Cazenave					
02/12/2022	Lestelle	Curage PR	PR Lahaille Mengelatte					
02/12/2022	Lestelle	Curage PR	PR Stade					
09/12/2022	Coarraze	Débouchage branchement	13 rue Charles Peguy	12				
11/12/2022	Coarraze	Débouchage réseau	2 rue de la Résistance	200				
14/12/2022	Montaut	Curage PR	PR entrée step					
14/12/2022	Lestelle	Curage PR	PR Gaye					
14/12/2022	Baudreix	Curage PR	PR Okiri			2,00	Centre enfouissement Bonnut	5910
14/12/2022	Baliros	Curage PR	PR entrée step					
14/12/2022	Asson	Curage PR	PR Marancy					
14/12/2022	Bénéjacq	Curage PR	PR PAE Monplaisir					
15/12/2022	Coarraze	Débouchage réseau	2 rue de la Résistance	200				
26/12/2022	Mirepeix	Débouchage branchement	8 impasse Belair					
TOTAL				2642,00	205,65			

3 - Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux

Intitulé du projet	Communes	Etudes / Moe	Etat d'avancement
Extension STEP ASSON (2 000 EH)	ASSON	MOE	Terminé en juin 2020
Création du réseau EU	BEUSTE	Interne	En cours (fin mai 2020)
Création du réseau EU	BAUDREIX	Interne	Terminé en 2019)
Création du réseau EU	LAGOS	Interne	Programmation en 2021
Création du réseau EU	BORDERES	Interne	Programmation en 2023
Travaux divers sur le réseau EU	CCPN	Interne	Terminé en 2019
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	Interne	59 branchements

4 - Annexe 4 : Programmation des travaux sur le réseau d'assainissement

Le **scénario 4** a été retenu en commission eau et assainissement le 29/06/2021 : Le taux de renouvellement en fonction de la capacité d'autofinancement sera de :

- +0.7% en 2032
- Puis +1% en 2035
- Pour finir à +2% en 2040) une fois le programme de travaux réalisé pour la gestion curative (période 2022 à 2032 pour 14.5 M€ HT).

Système d'assainissement	Type	Montant SEAPAN	TOTAL scénario 1	TOTAL scénario 2	TOTAL scénario 3	TOTAL scénario 4
Assat-Bordes	Création de réseaux	9 800 000 € HT	10 658 050 € HT	9 916 050 € HT	9 909 050 € HT	9 909 050 € HT
	Réhabilitations et optimisation	109 050 € HT				
	GP scénario 1	749 000 € HT				
	GP scénario 2	7 000 € HT				
	GP scénario 3	0 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	0 € HT				
	STEP	0 € HT				
Asson	Création de réseaux	0 € HT	2 071 500 € HT	1 874 500 € HT	1 771 500 € HT	1 716 500 € HT
	Réhabilitations et optimisation	613 500 € HT				
	GP scénario 1	355 000 € HT				
	GP scénario 2	158 000 € HT				
	GP scénario 3	55 000 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	3 000 € HT				
	STEP	1 100 000 € HT				
Baliros	Création de réseaux	0 € HT	3 527 300 € HT	1 901 300 € HT	1 744 300 € HT	918 300 € HT
	Réhabilitations et optimisation	314 300 € HT				
	GP scénario 1	2 609 000 € HT				
	GP scénario 2	983 000 € HT				
	GP scénario 3	826 000 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	264 000 € HT				
	STEP	340 000 € HT				
Baudreix	Création de réseaux	0 € HT	11 767 300 € HT	7 325 300 € HT	4 024 300 € HT	2 433 300 € HT
	Réhabilitations et optimisation	2 400 300 € HT				
	GP scénario 1	9 334 000 € HT				
	GP scénario 2	4 892 000 € HT				
	GP scénario 3	1 591 000 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	33 000 € HT				
	STEP	0 € HT				
Bruges	Création de réseaux	0 € HT	6 000 € HT	6 000 € HT	6 000 € HT	6 000 € HT
	Réhabilitations et optimisation	4 000 € HT				
	GP scénario 1	0 € HT				
	GP scénario 2	0 € HT				
	GP scénario 3	0 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	2 000 € HT				
	STEP	0 € HT				
Montaut	Création de réseaux	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT
	Réhabilitations et optimisation	0 € HT				
	GP scénario 1	0 € HT				
	GP scénario 2	0 € HT				
	GP scénario 3	0 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	0 € HT				
	STEP	0 € HT				
Lestelle	Création de réseaux	0 € HT	1 940 810 € HT	1 610 945 € HT	1 446 013 € HT	1 281 080 € HT
	Réhabilitations et optimisation	891 000 € HT				
	GP scénario 1	659 730 € HT				
	GP scénario 2	329 865 € HT				
	GP scénario 3	164 933 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	264 180 € HT				
	STEP	125 900 € HT				
Narcastet	Création de réseaux	0 € HT	1 212 560 € HT	987 060 € HT	874 310 € HT	761 560 € HT
	Réhabilitations et optimisation	761 560 € HT				
	GP scénario 1	451 000 € HT				
	GP scénario 2	225 500 € HT				
	GP scénario 3	112 750 € HT				
	GP scénario 4	0 € HT				
	Ouvrages	0 € HT				
	STEP	0 € HT				
TOTAL			31 183 520 € HT	23 621 155 € HT	19 775 473 € HT	17 025 790 € HT

5 - Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)	Conso 2018 ² (kWh/an)	Conso 2019 ² (kWh/an)	Conso 2020 ² (kWh/an)	Conso 2021 ² (kWh/an)	Conso 2022 ² (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	140	140	156	243	175	204	188
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	240	250	404	380	310	402	368
PR ZONE CLÉMENT A DER	ASSAT	7929	2982	12784	5299	12954	8700	9681
PR DE BIE	ASSON	1335	362	111	603	1137	99	106
PR DE MARANCY	ASSON	5035	6614	6608	6616	-9561	6851	7234
PR des Pyrénées	Asson				599	323	279	344
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	132	115	57	82	118	29	0
PR BALIROS (côté PMC)	BALIROS	830	713	943	692	853	805	917
PR O'KIRI	BAUDREIX			21457	35210	37265	36120	36698
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX			0	0	0	0	
PR IMPASSE Gabizos	BAUDREIX				-5	266	91	0
PR rue Vert Galant/square J.Bur	BAUDREIX				50	489	621	801
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	3919	3436	3311	3563	2479	3836	2432
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1000	682	960	803	1021	766	346
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	530	332	338	511	625	546	620
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	908	566	1604	906	1807	1322	1232
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	12379	10875	7804	9499	11648	11630	7138
PR VIOLETTES	BENEJACQ	486	365	600	714	800	627	393
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ		300	631	616	648	645	685
PR Cerisiers	BEUSTE						223	300
PR Moulin	BEUSTE						248	286
PR Principal	BEUSTE						1925	2548
PR LES GRANGES	BORDES	16906	12814	23213	15492	24024	17537	18707
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	-	-	0	0	0	0	
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	-	209	351	340	298	470	408
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	434	382	367	401	400	1109	528
PR TEXTILE	BOURDETTES	3039	2953	4311	4998	5250	5255	4162
PR VILLAGE	BOURDETTES	6604	6887	7247	6401	6985	6776	6152
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	2781	2256	4069	2952	4512	3810	3239
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	6034	2392	2888	-6885	13282	3886	3206
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	456	674	1095	1571	5817	1542	728
PR HOURCQ	IGON	3998	4134	4571	4205	4848	5543	5370
PR LAVOIR	IGON	2900	2756	3139	3547	5043	5840	6303
PR CAPBAT	IGON	1300	1105	984	918	842	472	1044
PR LOT. ISARCE	IGON	1250	892	985	934	1031	1164	1081
PR Salle des fêtes (imp Carolins)	LAGOS							85
Poste Pression Collège	LESTELLE			-43	-22	-4		0
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	142	111	117	125	252	247	249
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	0	0	0	0	0	0	
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	2542	1630	1783	1658	1718	1453	1433
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	1696	2181	2321	3243	3140	3330	3485
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	138	700	936	941	1616	1621	
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	-157	813	851	-504	964	951	985
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	435	470	510	595	581	541	482
PR Domaine St Georges	MONTAUT						461	640
PR BRANGOT	NARCASTET			235	312	536	65	0
PR Gens du Voyage	NARCASTET			-3101	525	510	115	0
PR chemin Brangot	NARCASTET					282	217	348
PR RUE DU CANAL	NAY	1662	1515	1527	825	628	534	382
PR SAINT ROCH	NAY	6272	5912	7966	11377	13215	14055	11046
PR de la Poste	NAY				1	11	10	1
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	2365	1343	2697	1891	2457	2209	1387
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	1909	642	-571	34	27	0
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1224	434	689	805	871	67	0
TOTAL		96 884	82 205	128 372	122 456	162 500	155 276	143 768

6 - Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code NAF	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURAN	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER,	NON	OU	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/			PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	BAC DE RETENTION POUR PEINTURE A L'EAU	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES.	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS

BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERES.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU (pas de raccordement)	NON POUR L'INSTANT (pas de raccordement)	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact faible	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRI PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT,	NON	OUI	HUILE STOCKEE EN BIDON (pas de raccordement)	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas de fabrication de repas)	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas (seulement à l'extérieur)	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

STEP DE MONTAUT 2022

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	ENTREE STEP																	VOLUME SORTIE m³/j	SORTIE STEP																		EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP
			mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH				mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE							
			DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	DCO		DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4			
05/01/2022	13	122	707	260,00	254,00	8,99	89,90	68,00	86,25	31,72	30,99	1,10	10,97	8,30	BON	2,719	719	529	344	128	35	1,9	2	5,80	2,80	1,00	4,48	0,24	0,26	0,74	0,36	0,13	95%	99%	99%	35%	97%	99%	2000	300
03/02/2022	0	96	853	390,00	392,00				81,89	37,44	37,63	0,00	0,00	0,00	BON	2,187	682	624	418	97	24	1,9	2				2,33	0,18	0,19	0,00	0,00	0,00	97%	100%	99%				2000	300
29/03/2022	0	88,63	825	290,00	351,00				73,12	25,70	31,11	0,00	0,00	0,00	BON	2,845	609	428	346	98,33	36	2,2	3,8				3,54	0,22	0,37	0,00	0,00	0,00	96%	99%	99%				2000	300
07/04/2022	0	95	898	340,00	514,00				85,31	32,30	48,83	0,00	0,00	0,00	BON	2,641	711	538	543	102	33	1,6	2,9				3,37	0,16	0,30	0,00	0,00	0,00	96%	100%	99%				2000	300
04/05/2022	1	87	1000	460,00	535,00	14,20	116,00	83,00	87,00	40,02	46,55	1,24	10,09	7,22	BON	2,174	725	667	517	96	32	3	4,8	2,86	20,40	17,50	3,07	0,29	0,46	0,27	1,96	1,68	97%	99%	99%	80%	82%	79%	2000	300
02/06/2022	0	88	1120	380,00	562,00				98,56	33,44	49,46	0,00	0,00	0,00	BON	2,947	821	557	550	100	25	1,1	5,8				2,50	0,11	0,58	0,00	0,00	0,00	98%	100%	99%				2000	300
06/07/2022	2	92	918	340,00	605,00				84,46	31,28	55,66	0,00	0,00	0,00	BON	2,700	704	521	618	90	35	1,6	3,2				3,15	0,14	0,29	0,00	0,00	0,00	96%	100%	99%				2000	300
04/08/2022	0	92	954	440,00	461,00				87,77	40,48	42,41	0,00	0,00	0,00	BON	2,168	731	675	471	94	27	0,5	4				2,54	0,05	0,38	0,00	0,00	0,00	97%	100%	99%				2000	300
07/09/2022	0	82	996	420,00	511,00				81,67	34,44	41,90	0,00	0,00	0,00	BON	2,371	681	574	466	109	21	0,6	2				2,29	0,07	0,22	0,00	0,00	0,00	98%	100%	100%				2000	300
05/10/2022	0	88	932	320,00	451,00	12,30	112,00	83,40	82,02	28,16	39,69	1,08	9,86	7,34	BON	2,913	683	469	441	131	25,9	2,6	3,9	1,49	20,40	17,50	3,39	0,34	0,51	0,20	2,67	2,29	97%	99%	99%	88%	82%	79%	2000	300
09/11/2022	2	69	934	320,00	579,00				64,45	22,08	39,95	0,00	0,00	0,00	BON	2,919	537	368	444	87	23,9	1,2	3,5				2,08	0,10	0,30	0,00	0,00	0,00	97%	100%	99%				2000	300
07/12/2022	1	81	998	370,00	455,00	10,70	122,00	86,10	80,84	29,97	36,86	0,87	9,88	6,97	BON	2,697	674	500	410	105	19,6	1,7	4	3,83	1,99	1,17	2,06	0,18	0,42	0,40	0,21	0,12	98%	100%	99%	64%	98%	99%	2000	300
Moy annuelle	1,6	90,1	927,9	360,8	472,5	11,5	110,0	80,1	82,8	32,3	41,8	0,4	3,4	2,5		2,6	689,8	537,5	463,9	103,1	28,1	1,7	3,5	3,5	11,4	9,3	2,9	0,2	0,4	0,1	0,4	0,4	96,9%	99,5%	99,2%	66,9%	89,9%	88,8%		

[illegible]

		ENTREE STEP																				SORTIE STEP																						
							mg/L					Kg/j					RAPPORT		EH						mg/L					Kg/j					RENDEMENT EPURATOIRE									
DATE	Pluvio (mm)	BY-PASS PR ST ROCH (200 m3/h) + OKIRI (200m3/h)				VOL NAY + BOURDET + BAUD (m3/j)	DCO	DBO5	MES	N K	NH4+	P	DCO	DBO5	MES	N K	NH4+	P	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	VOL ENTR EE TOTA L STEP DO +	VOL SORTIE (m3/j)	DCO	DBO5	MES	N K	NH4+	P	DCO	DBO5	MES	N K	NH4+	P	DCO	DBO5	MES	P	N K	NH4+		
		VOLU ME m3	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	DBO5 (kg/j)																																							
05/01/2022	17	0	0	0	0	3302	951		398				3140,20		1314,20							26168		14602	3302	3009	27		2				81,24		6,02				97,2%		99,5%			
19/01/2022	0	0	0	0	0	1511	888	330	313	91,7	65,3	10,2	1341,77	498,63	472,94	138,56	98,6683	15,4122	BON	2,69	11181	8311	5255	1511	1511	21	2,8	2	3,38	1,65	3,7	31,73	4,23	3,02	5,11	2,49	5,59	97,6%	99,2%	99,4%	63,7%	96,3%	97,5%	
03/02/2022	0	0	0	0	0	1537	1107		468				1701,46		719,32						14179		7992	1537	2102	32		9,2				67,26		19,34				97,1%		98,0%				
24/02/2022	0	0	0	0	0	1608	691	250	280	84,8	62,4	8,47	1111,13	402	450,24	136,36	100,339	13,61976	BON	2,76	9259	6700	5003	1608	1963	23	3	2	3	1,14	13,6	45,15	5,89	3,93	5,89	2,24	26,70	96,7%	98,8%	99,3%	-60,6%	96,5%	98,2%	
09/03/2022	0	0	0	0	0	1550	1105		450				1712,75		697,50						14273		7750	1550	2011	41		5,5				82,45		11,06				96,3%		98,8%				
23/03/2022	0	0	0	0	0	1677	509	240	256	81	61,7	7,81	853,59	402,48	429,31	135,84	103,471	13,09737	BON	2,12	7113	6708	4770	1677	1622	24	2,3	6,1	3,23	1,42	1,79	38,93	3,73	9,89	5,24	2,30	2,90	95,3%	99,0%	97,6%	77,1%	96,0%	97,7%	
07/04/2022	0	0	0	0	0	1492	963		455				1436,80		678,86						11973		7543	1492	2105	20		3,8				42,10		8,00				97,9%		99,2%				
28/04/2022	5	0	0	0	0	1736	663	270	318	82,1	59,7	9,39	1150,97	468,72	552,05	142,53	103,639	16,30104	BON	2,46	9591	7812	6134	1736	2068	25	1,6	4,2	2,88	1	2,82	51,70	3,31	8,69	5,96	2,07	5,83	96,2%	99,4%	98,7%	70,0%	96,5%	98,3%	
04/05/2022	2	0	0	0	0	1741	559		271				973,22		471,81						8110		5242	1741	2170	22		3				47,74		6,51				96,1%		98,9%				
25/05/2022	0	0	0	0	0	2414	1000	440	591	91,8	61,6	11,7	2414,00	1062,16	1426,67	221,61	148,702	28,2438	BON	2,27	20117	17703	15852	2414	3160	27	2,2	5,2	4,32	2,42	4	85,32	6,95	16,43	13,65	7,65	12,64	97,3%	99,5%	99,1%	65,8%	95,3%	96,1%	
02/06/2022	0	0	0	0	0	1435	735		361				1054,7		518,035						8789		5756	1435	1745	29		4,2				50,605		7,33				96,1%		98,8%				
23/06/2022	0	0	0	0	0	1154	544	260	250	100	80,5	9,42	627,78	300,04	288,50	115,40	92,897	10,87068	BON	2,09	5231	5001	3206	1154	2253	20	0,9	2,7	1,62	1	8,73	45,06	2,03	6,08	3,65	2,25	19,67	96,3%	99,7%	98,9%	7,3%	98,4%	98,8%	
06/07/2022	0	0	0	0	0	1341,00	685		267				918,59		358,047						7655		3978	1341	1688	39		4				65,832		6,75				94,3%		98,5%				
27/07/2022	3	0	0	0	0	1524	1710	820	1440	103	66,9	10,6	2606,04	1249,68	2194,56	156,97	101,956	16,1544	BON	2,09	21717	20828	24384	1524	1619	26	1,8	7,4	2,72	1,32	9,59	42,09	2,91	11,98	4,40	2,14	15,53	98,5%	99,8%	99,5%	9,5%	97,4%	98,0%	
04/08/2022	0	0	0	0	0	1308,00	326		258				426,41		337,464						3553		3750	1308	1646	22		3,6				36,212		5,93				93,3%		98,6%				
25/08/2022	0	0	0	0	0	1291,00	737	260	436	80,6	67,6	7,6	951,47	335,66	562,876	104,05	87,2716	9,8116	BON	2,83	7929	5594	6254	1291	1230	33	2,5	5,5	3,75	1,39	5,12	40,59	3,08	6,77	4,61	1,71	6,30	95,5%	99,0%	98,7%	32,6%	95,3%	97,9%	
07/09/2022	0	0	0	0	0	1304,00	730		406				951,92		529,424						7933		5882	1304	1424	21		2				29,904		2,85				97,1%		99,5%				
28/09/2022	15	0	0	0	0	3002	390	130	218	45,2	30,8	5,19	1170,78	390,26	654,44	135,69	92,4616	15,58038	ttentic	3,00	9757	6504	7272	3002	3317	27,2	3,7	9,9	6,17	4,01	6,45	90,22	12,27	32,84	20,47	13,30	21,39	93,0%	97,2%	95,5%	-24,3%	86,3%	87,0%	
06/10/2022	0	0	0	0	0	1341,00	593		268				795,21		359,388						6627		3993	1341	1512	20,9		2,2				31,601		3,33				96,5%		99,2%				
27/10/2022	0	0	0	0	0	1350	642	350	302	85,8	61,6	9,13	866,70	472,5	407,70	115,83	83,16	12,3255	BON	1,83	7223	7875	4530	1350	1325	22,5	1,9	3,2	4,5	1,33	4,92	29,81	2,52	4,24	5,96	1,76	6,52	96,5%	99,5%	98,9%	46,1%	94,8%	97,8%	
09/11/2022	0	0	0	0	0	1237,00	808		341				999,5		421,817						8329		4687	1237	1551	23		4,5				35,673		6,98				97,2%		98,7%				
23/11/2022	5	0	0	0	0	3584	184	62	96	28,2	19,3	2,75	659,46	222,208	344,06	101,07	69,1712	9,856	BON	2,97	5495	3703	3823	3584	4874	15	1,8	3,6	1,09	1	1,54	73,11	8,77	17,55	5,31	4,87	7,51	91,8%	97,1%	96,3%	44,0%	96,1%	94,8%	
07/12/2022	0	0	0	0	0	1487,00	813		356				1208,9		529,372						10074		5882	1487	1966	22,1		5,2				43,449		10,22				97,3%		98,5%				
21/12/2022	4	0	0	0	0	1856	666	320	259	77	54,8	8,82	1236,10	593,92	480,70	142,91	101,709	16,36992	BON	2,08	10301	9899	5341	1856	2066	20,7	1,8	3,3	2,26	1,05	3,35	42,77	3,72	6,82	4,67	2,17	6,92	96,9%	99,4%	98,7%	62,0%	97,1%	98,1%	
						Moyenne	1740,92	749,96	311,00	377,42	79,27	57,68	8,42	1262,89	492,21	633,30	137,23	98,62	14,80		2,43	10524	8886	7037	1741	2081	25,14	2,19	4,35	3,24	1,56	5,47	51,27	4,95	9,27	7,08	3,75	11,46	96,6%	98,9%	98,6%	30,1%	95,4%	97,3%
						Mini	1154	184,00	62,00	96,00	28,20	19,30	2,75	426,41	222,21	288,50	101,07	69,17	9,81		1,83	3553	3703	3206	1154	1230	15,00	0,90	2,00	1,09	1,00	1,54	29,81	2,03	2,85	3,65	1,71	2,90	91,8%	97,1%	95,5%	-60,6%	86,3%	87,0%
						Maxi	3584,00	1710,00	820,00	1440,00	103,00	80,50	11,70	3140,20	1249,68	2194,56	221,61	148,70	28,24		3,00	26168	20828	24384	3584	4874	41,00	3,70	9,90	6,17	4,01	13,60	90,22	12,27	32,84	20,47	13,30	26,70	98,5%	99,8%	99,5%	77,1%	98,4%	98,8%

STEP ASSAT 2022

DATE	Pluvi o (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	ENTREE STEP															SORTIE STEP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																</
------	--------------------	--------------------------	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

STEP ASSON 2022

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	ENTREE STEP																VOLUME SORTIE m³/j	SORTIE STEP																		EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP	
			mg/J						Kg/J						RAPPORT		EH			mg/J						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE								
			DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO/DBO5		DCO	DBO5		MES	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK			NH4
04/02/2022	0	211	488	220,00	231,00	6,88	73,00	52,50	102,97	46,42	48,74	1,45	15,40	11,08	BON	2,218	858	774	542	196	437	110	483	11,50	57,70	22,20	85,65	21,56	94,67	2,25	11,31	4,35	10%	50%	-109%	-67%	21%	58%	1000	200
18/05/2022	0	149	884	260,00	405,00	9,11	90,40	65,40	131,72	38,74	60,35	1,36	13,47	9,74	Attention	3,400	1098	646	671	128	71	10	24	6,55	50,60	44,30	9,09	1,28	3,07	0,84	6,48	5,67	92%	96%	94%	28%	44%	32%	1000	200
21/12/2022	2	321	238	120,00	192,00	3,43	35,40	24,10	76,40	38,52	61,63	1,10	11,36	7,74	BON	1,983	637	642	685	310	24,6	4,6	3,7	1,68	1,25	1,00	7,63	1,43	1,15	0,52	0,39	0,31	90%	96%	98%	51%	96%	96%	1000	200
29/12/2022	0	206	403	150,00	197,00	6,28	60,80	45,60	83,02	30,90	40,58	1,29	12,52	9,39	BON	2,687	692	515	451	165	24,8	2,1	3,4	3,52	3,89	1,07	4,09	0,35	0,56	0,58	0,64	0,18	94%	99%	98%	44%	94%	98%	1000	200
																	0	0	0																					
Moy annuelle	0,5	221,8	503,3	187,5	256,3	6,4	64,9	46,9	98,5	38,6	52,8	1,3	13,2	9,5		2,6	656,8	515,3	469,6	199,8	139,4	31,7	128,5	5,8	28,4	17,1	26,6	6,2	24,9	1,0	4,7	2,6	71,5%	85,2%	45,3%	14,0%	63,8%	70,9%		

STEP Baliros 2022

			ENTREE STEP																		SORTIE STEP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						</
--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

STEP LESTELLE 2022

			ENTREE STEP																		SORTIE STEP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</
--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

STEP BRUGES 2022

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	ENTREE STEP															VOLUME SORTIE m³/j	SORTIE STEP												RENDEMENT EPURATOIRE							EH NOMINAL STEP	VOLUME NOMINAL ENTREE STEP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
			mg/J						Kg/J					RAPPORT		EH			mg/J						Kg/J																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
			DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5		MES	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
31/03/2022	0																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

8 - Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts	5 pts
		Non → 0 pt	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		30 pts	30 pts
(calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)			
VP.252[1]	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 pts	90% → 14 pts
	Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		75 pts	70 pts
(calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts	0 pt
		Non → 0 pt	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts	5 pts
		Non → 0 pt	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts	10 pts
		Non → 0 pt	
TOTAL		120 pts	115/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 : 50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts. Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) : 50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts¹

¹ **1[1] Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :**

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

Indice de connaissance de rejet au milieu naturel :

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts	15 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts	30 pts
	Non → 0 pt	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts	10 pts
	Non → 0 pt	
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts	0 pt
	Non → 0 pt	
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts	5 pts
	Non → 0 pt	
TOTAL	120 pts	95/120

9 - Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés

Eau : Augmentation de la production d'eau interne de la CCPN, raisonnée et raisonnée.

L'étude pour l'augmentation de la production d'eau potable de la CCPN sur le territoire se poursuit :

La source de Montaut, le puits de Lestelle-Bétharram, les sources de Ferrières et Arbéost : autant de productions historiques ou intégrées à la CCPN servant à la distribution de plusieurs bassins de vie, mais qui ne suffisent pas pour alimenter tout le territoire.

La CCPN achète donc le reste de ses besoins en eau au SMNEP, syndicat mixte de production d'eau potable créé avec d'autres syndicats distributeurs en 1963 pour mutualiser le captage des ressources en eau (provenant entre-autre à 90% de nos belles montagnes et plaine du Pays de Nay).

Le SMNEP, producteur d'eau, délègue à un privé l'exploitation de ses ouvrages qui revend l'eau aux syndicats distributeurs et à la CCPN à un coût incluant la part syndicale et la part du délégataire privé (et donc sa marge).

La CCPN, forte de son passage en régie publique et elle aussi productrice et distributrice, tout en ne se désengageant pas de cette mutualisation avec les adhérents du SMNEP, étudie depuis 2016 une augmentation de sa propre production.

L'objectif est d'effectuer un prélèvement de l'eau sur son territoire, pour son propre compte, à un meilleur coût pour ses usagers.

Un juste retour de l'usage de l'eau locale et au juste prix sans déséquilibre des ressources puisées et de cette belle mutualisation historique.

Cette politique permettra :

- de continuer à investir dans la modernisation des ouvrages de production et de distribution,
- de diversifier et sécuriser les points de production (notamment en période d'étiage),
- de ne pas subir de futurs manques d'eau,
- d'assurer une sécurisation de la qualité,
- de ne pas être assujettis à d'autres enjeux territoriaux non maîtrisables.

Eau : Réhabilitation des ouvrages datant de 1951

Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Nay et Coarraze :

Les deux réservoirs semi enterrés de Coarraze Bas-service et Nay sont maintenant réhabilités.

Les photos ci-jointes présentent le réservoir de Coarraze Bas-Service avant sa reprise en main par la Communauté de Communes en 2016, puis le même bâtiment une fois la réhabilitation terminée. Un ouvrage en meilleur état, c'est une eau de meilleure qualité et une sécurité pour la distribution. Un nouveau local technique facilitant l'exploitation par les agents surplombe les deux cuves.



Réhabilitation du réservoir d'eau potable de Coarraze Bas-service (1951)

Lettre d'information aux usagers du service eau & assainissement.

2022

Eau potable

L'eau potable : Une production raisonnée et raisonnée :

Être plus autonome en production d'eau potable.

Réhabilitation des réservoirs de Coarraze et Nay :

Les ouvrages sont réhabilités pour une « seconde vie »

Assainissement

Assainissement collectif de Lagos :

Le réseau est en service. La prochaine opération se déroulera sur la commune de Bordères

Station d'épuration d'Asson :

Livraison de la nouvelle usine pour fin 2022.

Divers

Dégrèvements et vols d'eau ;

Des pertes qui comptent et qui coûtent.

2021-22 – L'EAU, CE BIEN SI PRÉCIEUX

« Une goutte d'eau suffit pour créer un monde et pour dissoudre la nuit », écrivait Gaston Bachelard (Professeur, philosophe et écrivain 1940-1955) dans " L'eau et les rêves : Essai sur l'imagination de la matière ".

Plus que jamais, en ces temps changeants (climat, contexte économique, besoins de l'Homme moderne), il faudra bien plus qu'une goutte d'eau pour la vie de nos territoires.

L'eau potable, notamment, devient rare et doit être partagée et respectée. Ce n'est pas une ressource infinie et elle n'appartient à personne, ou plus précisément ... elle appartient à tous.

La Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) œuvre dans ce sens depuis 2016 par la réappropriation de ses ouvrages d'eau en régie publique, afin de mieux prélever cette ressource pour les usages domestiques et afin de pouvoir la redistribuer dans d'aussi bonnes conditions dans le milieu naturel.

Rareté et partage : deux mots importants que le Pays de Nay s'emploie à inscrire dans ses projets. Notamment celui de produire encore plus, par lui-même, une eau locale et de qualité, en préservant la ressource prélevée, à moindre coût, en l'économisant et en la respectant.

Dans le contexte des renégociations de contrats de délégataires privés dans des collectivités voisines, le Pays de Nay avance dans une dynamique publique et raisonnée de partage et de maîtrise d'une partie de l'eau qui s'écoule sur le territoire.

Logique de qualité et de salubrité, en dehors de toute considération de profits telle est notre ambition. Nous avons encore pu constater les impacts du changement climatique durant cette année si particulière. L'eau devient rare et il nous faut prélever uniquement les quantités nécessaires dans l'espace adéquat et à moindre coût.

Dans un contexte de précarité énergétique, financière et sanitaire, le Pays de Nay, grâce à sa politique de valorisation de la ressource en eau, décide de réorienter les recettes perçues vers des investissements utiles à tous et à l'environnement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la Communauté
de communes du Pays de Nay

Alain CAPERET

Vice-président
Eau / Assainissement

Assainissement à Lagos : Réseau d'assainissement en service et réseau d'eau modernisé.

La création du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et le renouvellement des conduites d'eau potable se sont achevés en juin dernier.

Les nouveaux usagers du service assainissement commencent à se raccorder sur chacun des 207 branchements réalisés en limite de propriété pour les 221 immeubles desservis. Prochains travaux : Bordères 2023/24



Création d'un branchement d'eaux usées à Lagos

La relève des compteurs d'eau ramenés pour partie sur le domaine public a été plus rapide cette année, puisque facilement accessibles par les agents du service.



Niche murale du compteur d'eau (à droite) et coffret ENEDIS (à gauche)

Assainissement : Extension de la station d'épuration d'Asson

Les travaux permettant de doubler la capacité de traitement de l'usine se poursuivent pour une livraison fin 2022.



Nouveaux bassins (à gauche) et anciens ouvrages (à droite) vus depuis la grue de chantier.



Vue du chantier avec un drone (crédit photo : Mairie d'Asson)

10 - Annexe 10 : Facture

Référence à
rappeler

Occupant :
N° du contrat :
Clé de sécurité :

Adresse du
lieu desservi :

CCPN - Service Eau et Assainissement
250 rue Monplaisir - 64800 BENEJACQ
Tél : 05.59.61.11.82
SIRET : 24640175600126

Destinataire de la facture

Service Client :
Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr
<https://portailabonnes.paysdenay.fr>

Facture réelle n° 2022-EA-00- du 12/10/2022

Eau et Assainissement

Période de consommation du 10/09/2021 au 06/09/2022

Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture

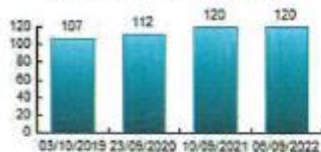
Voire consommation d'eau	Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00385 €	120 m ³
Abonnement	129,91
Consommation	462,17

Total de la facture	592,08
Prélèvements et avances à déduire	-450,00

Somme prélevée le 10/11/2022 142,08 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Historique de consommation



Emetteur : EAU CC PAYS DE NAY

Exercice : 2022/0

N° facture :

Montant : 142,08 euros

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 10/11/2022

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

Prélèvements

10/11/2022 142,08

Echéancier

10/01/2023	47,00	10/02/2023	47,00
10/03/2023	47,00	10/04/2023	47,00
10/05/2023	47,00	10/06/2023	47,00
10/07/2023	47,00	10/08/2023	47,00
10/09/2023	47,00	10/10/2023	47,00

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118030012001	C17FA	15	06/09/2022	R	433			553	120
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,58	12,51	240,09
Abonnement Eau	01/01/2022	1 x 365 j	365 jours	35,00000	70,58	3,88 (5,50%) 74,46
Redevance EAU	01/01/2021		25 m3	1,05000	26,25	1,44 (5,50%) 27,69
Redevance EAU	24/11/2021		95 m3	1,25000	118,75	6,53 (5,50%) 125,28
Redevance Préservation ressources	01/01/2022		120 m3	0,10000	12,00	0,66 (5,50%) 12,66
Collecte des eaux usées				252,01	25,20	277,21
Abonnement Assainissement	01/01/2022	1 x 365 j	365 jours	25,00000	50,41	5,04 (10,00%) 55,45
Redevance Assainissement	01/01/2022		120 m3	1,68000	201,60	20,16 (10,00%) 221,76
Organismes publics				69,60	5,18	74,78
Redevance Pollution	01/01/2022		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5,50%) 41,78
Redevance Modernisation des Réseaux	01/01/2022		120 m3	0,25000	30,00	3,00 (10,00%) 33,00
Total de votre facture				549,19	42,89	592,08
Prélèvements et avances à déduire				-417,10	-32,90	-450,00
Montant total à payer				132,09	9,99	142,08

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.253A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1517-5, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr PETCHOT-BACQUE, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à Échéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site internet www.seapn.fr.

- Par Internet : connectez-vous sur le site www.seapn.fr ou www.payip.gouv.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant : CollectM16 - 070203

Référence : 2022-EA-00

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifier jamais le montant du TIP. Si la mention « JONGNEZ UN RB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RB, RP, RCE ou RBA sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans piler, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans le fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifier jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans piler, sans agraffer. Ne joindre aucun autre document à votre règlement.

- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1005 2205 4800 0000 056 / BIC : BDFEFP33. Préciser dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 5 bis Cours Pasteur BP 41, 64900 NAY. Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1517-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information)	 34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,7 € pour la coopération décentralisée	 16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

